



octobre
2017



SOMMAIRE

Edito	2
L'écho des commissions	2 à 5
Bilan de mi-mandat	6 et 7
Vie associative	8 à 13
Agenda	14
Com Com / État civil	15



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le bel automne est arrivé, la rentrée s'est bien passée, mais pas de pluie à l'horizon, cela devient inquiétant.

Les festivités de l'été ont connu leurs succès habituel. La sympathique fête de la musique du 24 juin a fait se retrouver jeunes et anciens sur la Placette, la course de côte du 9 juillet a fonctionné sans entrave malgré la rigueur de la nouvelle réglementation. Les 20 ans du Festival des Tranes Cévenoles organisé les 22 et 23 juillet ont tenu toutes leurs promesses en terme de programmation et de participation; nous retiendrons le témoignage émouvant des bénévoles sur l'histoire du festival. Nous avons eu ensuite une belle fête votive, moment de retrouvailles chaleureuses qui a réuni du 12 au 15 août anciens et nouveaux Suménois.

En ce début d'automne, d'autres manifestations, dans le bourg ou les hameaux, attestent du dynamisme de notre commune. Au nom de tous ceux - Suménois ou visiteurs - qui en ont retiré un grand plaisir, je remercie tous les bénévoles, les organisateurs, les commerçants et les riverains pour ces moments de joie qui rendent si agréables la vie et l'accueil dans notre village.

Ensuite, en cette année de mi-mandat, notre équipe a souhaité réaliser un premier bilan de son action. Elle n'a pas chômé, même s'il reste toujours plus à faire. Vous trouverez les grandes lignes de ce bilan à l'intérieur du journal. Malgré 2 années de gros dégâts dus aux inondations successives, nous avons tenu le programme prévu tant en urbanisme que dans le domaine social ou culturel.

Certes, les projets d'investissement mettent du temps à voir le jour, car le cheminement administratif est lourd et les normes complexes.

Notre Communauté de communes n'est malheureusement pas d'un grand soutien, la situation étant chaotique sur les perspectives d'avenir. Mais nous restons motivés et nous mesurons malgré tout la chance que nous avons d'accompagner notre village dans son devenir, malgré les transferts de compétences et les réductions de dotation.

Dernièrement, ont surgi de nouvelles priorités telles que le nécessaire remplacement de notre unique médecin, qui vient de nous annoncer son départ à la retraite pour la fin de l'année. La Commission Vie Sociale, déjà au travail pour répondre à l'urgence, réfléchit à l'implantation d'une future Maison de soins. La réponse à cette grave situation et la défense de l'Hôpital du Vigan, auquel est liée notre Maison de retraite, sera au cœur de notre travail pour la deuxième partie du mandat.

Malgré ses multiples occupations, sachez que notre équipe est toujours disponible pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

Vous pouvez également vous adresser aux membres de l'Association Participative des Habitants ou passer simplement en mairie pour faire part de vos remarques et suggestions.

Profitez bien de ces beaux jours qui durent!

Jérôme Morali, maire



Photo : JeanMarie Janson

BALADE
NOCTURNE
POUR LE
JOUR DE
LA NUIT

RESSOURCES VERTES

On ne dit plus déchets verts !! La déchèterie de Carcelade est ré-ouverte, pour les végétaux des particuliers (pelouse, haies, petites tailles...). Y sont interdits les résineux, les branches de gros diamètre, et, évidemment, tout autre déchet non végétal. Vous pourrez y récupérer du broyat pour le paillage de vos jardins. La déchèterie de Moulès et Baucels reçoit toujours les végétaux de gros calibre.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

MReilhan, assistante sociale, tiendra ses permanences à l'Escale les mercredis après-midis, sur rendez-vous.
tél. 04 66 77 09 10.

|> BILAN DE FRÉQUENTATION DE L'ESCALE

JUIN, JUILLET ET AOÛT 2017

Vous le savez tous, l'Escale a réouvert ses portes le 1^{er} juin après quelques semaines de fermeture, avec l'arrivée d'Emma Sorbier notre agent d'accueil. Sa fréquentation sur les trois derniers mois représente une moyenne de 12,3 visiteurs par jour, avec la plus haute fréquentation de 36 visiteurs pour une même journée et un minimum de 4 visiteurs sur une demi-journée.

A noter une fréquentation importante des plus de 60 ans et des touristes entre le 15 juillet et le 15 août, ainsi que beaucoup de personnes logeant en résidence secondaire pour l'été. Les principales demandes concernent :

le tourisme,
la consultation internet,
des démarches administratives diverses,
les aides informatiques...



*Jeux de motricité
à l'ESCALE*

|> PROCHAINS ATELIERS - GRATUITS !

Dans les prochaines semaines, trois ateliers sont proposés, organisés en partenariat avec l'association CODES30 et MA VIE :

25/10 à 14h30 - Atelier gym douce : sur inscription à l'Escale uniquement

8/11 à 14h30 - Initiation à la sophrologie : sur inscription à l'Escale uniquement

22/11 à 14h30 - Prévention des chutes (jeux) : sur inscription à l'Escale uniquement

Le nombre de participants étant limité, n'hésitez pas à appeler Emma à l'Escale au 04 67 81 32 73 pour toute information et inscription.

|> NOUVEAUX HORAIRES PROVISOIRES

D'OUVERTURE DE L'ESCALE

Afin de mieux vous satisfaire à partir de l'été 2018 et en prévision de l'ouverture de notre future médiathèque, notre agent Emma suit une formation tous les lundis, de septembre 2017 à juin 2018. L'Escale sera donc fermée sauf exception les lundis.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 (de 9h à 9h30 sur RDV)

- Mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (de 9h à 9h30 sur RDV)

Nous vous attendons toujours aussi nombreux pour investir ce lieu d'échanges et d'entraide.

Pour toutes les actualités concernant l'Escale, consultez le site sumene.fr et la page <https://www.facebook.com/LEscale-Sumène-1409393139139528/>

Et n'oubliez pas Mesdames Messieurs des associations que vous pouvez réserver des salles gratuitement pour vos réunions le soir. A bientôt à l'Escale !

|> DÉMARCHES POUR LA RECHERCHE D'UN MÉDECIN



Nous venons d'apprendre que le docteur Monney cessait son activité à la fin de l'année. Nous avons déjà entrepris des premières démarches en vue d'installer une maison de soins et lancé une consultation auprès de la population pour connaître ses besoins. Nous ne pensons pas que nous aurions un délai si court pour mettre en place un ou des successeurs. La commune risque de se trouver démunie dès le début d'année 2018.

Nous allons tout mettre en œuvre pour trouver les meilleures solutions et vous tiendrons informés des avancées.

AGANTIC

Le centre socio-culturel propose de nombreuses activités pour les petits et les grands.

Sorties, concerts, ateliers, accueil de loisirs, accompagnement de projets, rencontres...

Retrouvez tout le programme en pages 26 et 27 du cahier central ou sur le site www.csc-agantic.fr.

6 rue des écoles républicaines à Ganges
04 67 73 80 05





COMMISSION CULTURE/SPORT/TOURISME

|> LA NUIT DES ÉTOILES, UNE PREMIÈRE PROMETTEUSE

Vendredi 28 juillet à la nuit tombée, rendez-vous était donné au plan pour covoyer jusqu'au Castanet (destination surprise) à la découverte du ciel profond et des constellations.

Après une marche d'approche jusqu'à la crête pour s'installer sur un site dégagé avec vue à 360° et malgré un ciel un peu nuageux, la magie des étoiles a opéré ...

Au moins une cinquantaine de personnes se sont retrouvées autour de Monsieur Dartavel et son fils pour observer et en savoir plus sur le ciel étoilé.

Un public curieux, interrogeant les intervenants sur différents sujets : y a-t-il un treizième signe du zodiaque ? Pourquoi le ciel est-il noir ? Ce que nous voyons du ciel, est-ce une image du présent ou du passé ? Comment varie l'image du ciel en fonction des saisons ou des moments de la nuit ?

Des récits passionnés et passionnants faits par ces deux amateurs éclairés, compétents et disponibles.

Une expérience à renouveler l'année prochaine !

|> JOURNÉE INTERCOMMUNALE DES ASSOCIATIONS

Cette année, la Journée Intercommunale des Associations a été organisée par la municipalité de Cazilhac, le samedi 9 septembre.

C'est la salle des fêtes et tout l'espace autour qui ont accueilli à peu près 60 associations du secteur de la Communauté de Communes des Cévennes gangeoises et suménoises.

Toutes sortes d'activités étaient représentées : sportives, culturelles, sauvegarde du patrimoine, etc.

La météo n'était pas très favorable dans la matinée, mais cela n'a pas découragé le public qui est venu prendre des contacts en prévision de nouvelles activités de loisirs ou autres.

Pour l'année 2018, c'est la commune de Laroque qui devrait prendre le relais.



|> FICHUES FAÇADES : UN RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ INNOVANT ET RÉUSSI

C'est le jeudi 14 septembre qu'a débuté Fichues Façades avec la formation sur 2 jours proposée par l'ADEFB BTP, ouverte aux professionnels du bâtiment, qui ont répondu présents !

En effet ce sont 9 maçons et 5 architectes qui ont suivi l'enseignement à la fois théorique et pratique mené par Philippe Golberg (artisan maçon spécialiste des enduits à la chaux) et Luc Nèples (architecte du bâti ancien).

Le résultat est visible par tous sur le pignon porte d'entrée de la salle Ferrier qui a bénéficié de cette opportunité de rénovation à l'ancienne.

Sur les 2 jours de la manifestation, plusieurs temps forts ont attiré l'attention du public.

Ainsi, la table ronde « Demain, mon village » animée par Eric Dessoliers (chargé de mission urbanisme et paysage du Parc National des Cévennes), Anne-Marie Llanta (architecte conseil au CAUE du Gard), Bruno Cosme (Fondation du Patrimoine) et l'APH avec une cinquantaine de personnes ; le lendemain, c'est une quarantaine qui s'est déplacée pour la conférence de Luc Nèples sur les « techniques et les couleurs du bâti ancien » et enfin 80 pour les visites architecturales « Mon village, c'est du jamais vu ! » animées par Anne-Marie Llanta et Bruno Cosme.

Tout au long du week-end, les artisans installés sur le Plan ont montré leurs savoir-faire sur la matière, que ce soit du bois, du fer, de la pierre, de l'enduit de chaux ou des décors peints, pour le plus grand plaisir des grands mais aussi des petits avec, pourquoi pas la naissance de vocations !

Un grand merci à l'association Fichues Façades et tout particulièrement à Dominique Reverdy qui a su monter et accompagner ce projet collectif et pour qui : « Ces manifestations sont nécessaires car elles montrent des solutions de restauration adaptées aux bâtiments et ceci, afin que notre village garde une identité inévitablement liée aux savoir-faire sur le bâti ancien ».

Merci aussi à l'APEL du Pont Neuf, l'APE public et l'association Le jardin des thés pour leur participation à cette manifestation.

|> 59^E CRITÉRIUM DES CÉVENNES

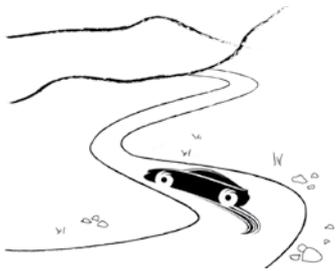
Le critérium des Cévennes passera sur notre commune le **samedi 28 octobre** pour la spéciale La Cadière/Cézas/Sumène (arrivée avant le pont de la Mine).

Les routes départementales D296 et D317 seront fermées entre 6h00 et 17h00, la RD 153 restera ouverte à la circulation avec laisser-passer.

Le tracé de l'épreuve, les horaires de passages, d'ouvertures et de fermetures des routes sont consultables en mairie et sur les panneaux d'affichage (Jeu de boules et Escalé).

Les riverains habitant entre l'arrivée de la course et la RD153 peuvent retirer un laissez-passer nominatif à l'accueil de la mairie.

Les personnes nécessitant un soin journalier (visite d'infirmier(e), dialyse, etc...) sont priées d'en informer la mairie pour l'organisation des visites pendant la course.



|> « CAPTIFS ET PUIS... » LE DVD EST ARRIVÉ !

C'est en mars dernier, que l'association Allons-Enfants et la municipalité ont organisé la projection du documentaire d'Annelie Klothet et Walter Kropp, qui évoque le parcours de trois Suménois captifs pendant la seconde guerre mondiale. A l'occasion de cette projection, il avait été annoncé qu'un DVD serait par la suite disponible à la vente, c'est chose faite !

Vous pouvez vous le procurer auprès de certaines personnes de l'association Allons-Enfants : Bernard Espaze 06 26 26 95 45, Myriam Laurans 06 84 17 54 64 ou Christine Parre 06 71 41 01 87 ainsi qu'à l'ESCALE.

Prix : 12€

Tania Mercereau et l'équipe municipale

COMMISSION URBANISME

|> PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Début novembre se tiendra une réunion publique de présentation des différents diagnostics réalisés sur la commune, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que des Opérations d'Aménagement Programmé. Cette étape du PLU donnera une vision d'ensemble du développement futur du village. Le bureau d'études Urba Pro exposera les solutions trouvées face aux différentes difficultés qui impactent notre territoire (ruissellement des eaux, les risques feux, inondations...).

Le PLU va être présenté aux différentes instances de l'Etat pour validation. Il sera ensuite soumis à enquête publique, la date vous en sera communiquée, et le dossier consultable en mairie.

|> TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU STADE

Le Maître d'oeuvre de ce projet est le cabinet CETUR LR du Vigan. Un appel d'offres a été lancé et c'est le groupement SERRA-TRIAIRE du Vigan qui a été retenu pour un montant HT de 83 280,50€. Dans le marché, il est prévu 1 mois de préparation et 2 mois de travaux. Le marché ayant été signé le 02/10/17, les travaux commenceront début novembre.

|> SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

La première réunion avec le bureau d'études OTEIS a eu lieu le 5 septembre, pour signature du marché. Un comité de pilotage va être constitué comprenant élus, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'Eau et la DDTM. Après une période de collecte de données et mise à jour des plans, un repérage sera fait sur le terrain. Des mesures sur la qualité de l'eau, l'apport des forages seront effectuées. Viendra ensuite une proposition de programme des travaux.

|> ASSAINISSEMENT

La station d'épuration

L'étude géotechnique de faisabilité réalisée par le cabinet ARGEO nous a été communiquée en juillet 2017. Un cheminement avait été réalisé derrière la Halle des sports par les services techniques de la commune pour permettre aux techniciens l'accès au site afin de procéder aux divers sondages.

Cette étude montre que les sols sont adaptés à l'implantation des bassins plantés de roseaux. Les services du SATAC sont missionnés pour réaliser le cahier des charges d'ici le 30 octobre; Ils procéderont ensuite à l'appel d'offres aux entreprises.

Assainissement à Pont d'Hérault

Sumène s'est rapprochée des communes limitrophes, (St André de Majencoules, Roquedur, Le Vigan), pour envisager une réflexion commune. Cela permettra aussi de revoir la mise en sécurité de la traversée du hameau.

|> LA VOIE VERTE

L'ouverture étant prévue pour mai 2018, la plateforme de la Gare va être aménagée en conservant l'espace vert sous les platanes ainsi que les places de parking. Une barrière de sécurité sera posée le long du talus.

|> LA MEDIATHEQUE

Nous avons reçu la subvention de la DRAC d'un montant de 19 995€. Reste à venir celle de la Région, 9 331€ demandés ainsi que l'aide de l'ADEME pour l'installation d'une chaudière bois dont le coût estimatif est de 27 200€. (en remplacement de celle au fioul très gourmande).

Un défibrillateur a de nouveau été posé à la mairie, après le vol du premier.

Gilbert Laurans

BILAN de MI-MANDAT

✓ VIE DU VILLAGE

- △ Ouverture de l'**Escale** : espace bureau, rendez-vous personnalisés, wifi, co-working, permanences Assistante sociale, Natura 2000 et des Elvis Platinés, prêt d'une salle pour les réunions, AG etc..
- △ Démarches pour la recherche d'un médecin.
- △ **Propreté** du village : canisites et sacs pour déjections canines
- △ Organisation des « **Rendez-vous** » saisonniers, moments festifs et conviviaux en partenariat avec les associations.
- △ Mise en place des **Journées intercommunales des associations** avec plusieurs communes. Organisation de l'édition 2016 à Sumène
- △ **Villes et villages fleuries** : 2^e prix cadre de vie en 2015
- △ Aménagements à la **salle du Diguedan** : armoire-frigo, rideaux occultants, chariot de nettoyage, écran de projection...
- △ Communication : création d'un nouveau **site internet** plus interactif : sumene.fr ; et d'une page facebook LEscale-Sumene
- △ Mise en place d'une gestion planifiée et rigoureuse de la **location des salles** aux particuliers et associations
- △ **Rencontres conviviales** avec les habitants : Sanissac, Cézas, Pont d'Hérault, Le Pouget
- △ **Écocup** : verres réutilisables au logo de Sumène pour les cérémonies et en prêt pour les associations.

✓ URBANISME

- △ **Travaux de la RD11** : projet initié par l'équipe précédente, mis en œuvre en 2015 malgré la carence des 65 000€ attendus de l'Etat
- △ Mur de soutènement à la **Chapelle de Sanissac**
- △ Aménagement du **cheminement des écoles** : mise en place des barrières de sécurité pour les piétons de la gare vers le Pont petit
- △ **Voiries** diverses suite aux inondations qui ont frappé le village deux années consécutives et « englouti » une bonne partie du budget travaux : La Crotte, Metges, l'Arboux, Pialade, Le Mur aux Moines du Parc Lucie Aubrac, Piles du Pont du Recorder, etc.
- △ Travaux de la **rue des Marchands** : reprise de l'assainissement ; calade et ouverture sur la **Placette** à venir
- △ Travaux Calade de **Cézas** avec enfouissement de l'éclairage public
- △ Réfection du **carré des poilus** au cimetière
- △ **Stade** : mise aux normes stade avec accessibilité et voirie (travaux en cours)
- △ Réhabilitation partie de l'**ancienne mairie** pour le projet Escale qui a vu le jour en mars 2016.
- △ **WC aux normes** personnes handicapées sur le Plan
- △ Mise en **accessibilité** des bâtiments publics avec une planification sur 5 ans
- △ Travaux de protection du **système cathodique** (réseau d'eau)
- △ Réfection du **Monument aux morts** et embellissement du jardin
- △ Embellissement **allée de la mairie** avec la calade
- △ Installation d'arches fleuries au **Mur aux moines**
- △ Achat d'une mini-pelle Kubota
- △ Aménagement de l'aire multi-sports
- △ Abri auto-partage
- △ Mise en place du **zéro-phyto**

✓ DES FINANCES

- △ Une dette de 1 180 55€ ramenée à 873 000€ en 2017.
- △ Les indemnités des élus 35 650€ en 2013 pour 5 élus ; 41 600€ pour 19 élus en 2017
- △ Une volonté de maintenir les subventions aux associations... toujours plus nombreuses !



Voilà 3 ans et demi que notre équipe municipale est en place, il est donc temps de faire d'un petit bilan et le point, sur nos engagements envers vous.

✓ VIE POLITIQUE ET SOCIALE

>>> Au village

△ Rencontres avec les acteurs économiques et les associations.

△ Mise en place de l'**APH** Assemblée Participative des Habitants

△ La Commission Social et le CCAS installent le **Noël Solidaire**, tous les ans au profit du CCAS

△ Installation d'une **mutuelle communale**

△ **Aide au transports** du CCAS

>>> Avec les partenaires

△ Adhésion à la Charte du **Parc Naturel des Cévennes**

△ Relations internes avec le **SIVOM**

△ La Loi de Réforme des Collectivités impose le **Schéma de mutualisation des Intercommunalités** avant 2016

△ Organisation des services et des liens avec la **Communauté de Communes**

△ Réflexion sur la fusion de notre Communauté de Communes avec le **PETR** Projet d'Equilibre des Territoires Ruraux

△ Dissolution du **Pays** : rencontres : comment imaginer notre futur territoire?

✓ DES SURPRISES

△ La fermeture de l'**Office de Tourisme** avec, en remplacement un point I-Tourisme, par internet (non mis en place à ce jour par l'OT Cévennes Méditerranée)



△ L'**instruction de l'urbanisme** en 2014 qui n'est plus assurée par les services de l'Etat, la DDTM. Un agent spécialisé Droit du Sol vient désormais du Vigan faire une permanence hebdomadaire en mairie

△ La **baisse des dotations** de l'Etat

△ Des entretiens non exécutés ont causé des pannes et des **dépannages coûteux**

✓ DES GROS CHANTIERS EN COURS

△ Le **Plan Local d'Urbanisme** - PLU : Après la phase « Diagnostic » et « PADD Projet de Développement Durable » plus de multiples RDV avec les partenaires, le règlement par zones reste à élaborer; une réunion publique aura lieu à la rentrée.

△ La **station d'épuration** : après la surprise de la demande de compensation de la DDTM

alors que le projet était démarré, un scénario a été envisagé avec la station sortie du Rieutord, donc hors zone inondable; il s'agit de lits plantés de roseaux en altitude; le résultat des études est positif; un cabinet d'études va être retenu pour l'assistance à maîtrise d'œuvre.



△ La **médiathèque 3^e lieu** à l'Escale : ce projet se fera avec l'appui financier de la DRAC et de la DLL. Des bénévoles s'impliquent d'ores et déjà dans ce projet prévu pour la rentrée

△ Les travaux d'entrée de ville côté Stade avec mise aux normes du **Stade**, démolition du mur, reprise des accès et sécurisation de la voirie

△ Aménagement du **plateau de la Gare** pour l'arrivée de la Voie verte « Les Gorges du Rieutord » avec la descente vers la rue des écoles qui servira pour la Voie verte et l'école maternelle

△ **Schéma directeur d'eau** sur la commune de Cézas et à Pont d'Hérault

△ **Schéma directeur d'assainissement** sur la commune de Cézas et à Pont d'Hérault

>>> 2018

△ Maison de site des Vallées du Rieutord et du Recodier à la Salle Ferrier : un **projet de développement économique** au travers du tourisme responsable et participatif. La Salle Ferrier, réhabilitée, aura vocation à accueillir un public, faire connaître notre patrimoine environnemental et historique et offrir de nombreux services (infos touristiques, expos, boutique, animations etc.)

△ **Appel aux fonds** européens, de la Région, du Département, de l'Etat dans le cadre des contrats de ruralité de l'Intercommunalité.

L'équipe municipale



A SSE BASKET SUMÈNE

En ce mois de septembre 2017, où nous retrouvons le chemin du gymnase, nous avons souhaité nous rappeler à la mémoire de celui qui fut pour notre club, le fondateur. Voilà déjà dix ans que notre Jeannot nous a quitté. Celui qui nous a transmis un joli petit jouet avec lequel on n'a jamais cessé de s'amuser

Jean Laporte plus connu sous le nom de Jeannot est né à Sumène le 30 janvier 1931. C'était une vraie figure du village. Généreux, amoureux des gens et des mots, il portait haut les couleurs de Sumène. En 1948 avec une bande de copains et avec l'aide de M. et M^{me} Gas, instituteurs, il créa le club de basket. Il s'est battu pour que ce club existe et a su convaincre beaucoup de personnes de faire partie de cette grande famille. Il a transporté un grand nombre de joueurs sur toutes les routes du département. Il faisait aussi partie du Comité du Gard de basket où il était très fier du chemin parcouru par son petit club, et n'hésitait à monter au créneau pour le défendre devant des clubs plus importants. Il est toujours resté fidèle au basket sans jamais se lasser et se rappelant toujours des anecdotes insolites sur un grand nombre de matchs. Jeannot a su nous transmettre sa passion pour ce sport ainsi que ses valeurs. Nous avons pris le flambeau qu'il nous a tendu pour continuer son action.

Mais Jeannot avait plusieurs cordes à son arc, il s'est investi dans d'autres associations du village comme le comité des fêtes, le club spéléo et le club de foot sans oublier sa participation à la fondation de l'association *Les amis du conte*, domaine dans lequel il excellait.

Jeannot a aussi «loué» ses services pour s'occuper de la mise en avant du patrimoine des rues de Sumène en animant les visites guidées du village avec l'office de tourisme : une vraie institution. Des visites qui duraient au moins deux heures et qui se terminaient toujours autour d'un verre, celui de l'amitié, bien sûr. C'était un homme avec un grand cœur qui aimait son village et les gens ; il a su partager ses passions et les transmettre. Voilà pourquoi encore aujourd'hui le club de basket qu'il a fondé s'apprête à fêter ses 70 ans le 7 juillet 2018* à Sumène.

Un petit mot sur la nouvelle saison qui s'annonce bien remplie avec une affluence toujours importante chez les jeunes. Nous devrions engager 11 équipes avec toutes les catégories d'âge, de baby (2012 et 2011) à séniors (pas d'âge) mise à part les poussines pas assez nombreuses pour le moment. Avec plus de 120 jeunes l'an dernier notre salarié Yohan Delaveau assisté de 10 entraîneurs bénévoles n'a pas eu le temps de s'ennuyer pour assurer les entraînements. Face au nombre d'équipes, nous avons dû ouvrir un nouveau créneau sur Ganges, que l'on remercie pour cette aide. La majorité des catégories peuvent participer à deux entraînements par semaine afin de progresser. Toutes les équipes seront engagées en championnat départemental mise à part les cadettes et les juniors qui seront sur un championnat territorial Languedoc Roussillon. Cette saison nous avons plusieurs équipes susceptibles de réussir ... à suivre.



De beaux week-ends en perspective pour toute notre équipe de bénévoles super actifs ; Xavier, Aurore, Véro, Seb, Max, Agnes, Sophie, Eric, Valentin, Eugénie, Chab, Ludo, Pat, Solène, Marie Line... Qu'ils soient déjà remerciés pour toute l'énergie qu'ils fournissent et pour que dure cette belle aventure du basket à Sumène sous l'œil bienveillant de notre Jeannot.

*Anciens joueurs, joueuses :
n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées postales à patriciaboisson@sfr.fr.

Fête votive

A l'heure où Sumène va rentrer dans la douceur de l'automne, jetons un dernier regard sur la fête du 15 août. Comme chaque année, l'équipe du comité se réjouit d'avoir proposé cette manifestation où des échanges se créent dans une ambiance festive et bon enfant. Une fois de plus, la qualité artistique des orchestres a été particulièrement appréciée par le public si fidèle. Les péna, différentes tous les jours et nos amis les FMR ont animé les apéros repas (toujours aussi délicieux) de midi et du soir avec entrain. La course de caisses à savon, la ruée suménoise et le toro mécanique ont «meublé» les après midi de même que que les concours de belote, boules etc. Le 15 août, jour de la clôture, nous avons admiré avant de le déguster un superbe veau à la broche avant d'aller dans la rivière ou sur les ponts nous émerveiller avec un magnifique feu d'artifice. C'est un réel plaisir de donner ainsi à notre village une image jeune et dynamique et d'années en années, nous mettons un point d'honneur à confirmer tout cela.

Le comité des fêtes est heureux et fier d'avoir partagé cette fête avec vous. Il remercie les Suménois et les estivants pour leur bon accueil lors du passage de la fougasse ; il remercie aussi tous ceux qui participent de près ou de loin au bon fonctionnement de la fête et qui se reconnaîtront, la municipalité pour son aide, le personnel municipal pour le travail ingrat du nettoyage du matin, les brigades de gendarmerie omniprésentes, les commerçants, artisans et industriels qui permettent l'édition de la brochure et des affiches qui distribuées dans toute la région attirent la foule qui fait de la fête de Sumène la plus prisée de la région.

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX,

CONSEILS COMMUNAUTAIRES, SIVOM, AGANTIC, FOYER DES JEUNES

SUPPLÉMENT « SUMÈNE - LE JOURNAL » N° 11 - OCTOBRE 2017

Conseils municipaux	p 1 à 7	SIVOM	p 25
Communauté de communes	p 8 à 21	Pluie / inondations : les bons comportements	p 25
Courriers	p 22 et 23	Programme Agantic	p 26 et 27
APH	p 24	Programme Foyer des jeunes	p 28

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

Présents ou représentés: MORALI.J ; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T (représentée par COLLUMEAU.I) ; BOISSON.I ; LOURDAIS J-P (représenté par MORALI .J) ; ESPAZE.B ; CALAIS.M-C (représentée par GRUCKER P) ; , FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ; GRUCKERT.P; FERRERES.S ; GOUDIN.H(représentée par PALLIER.G.) ; VIGUIER M, TOUREILLE Ch ; PALLIER G ; TEISSERENC E ; ANDRIEU F (représenté par TEISSERENC.E)

ELABORATION DU PLU NOUVEAU DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Cette délibération annule et remplace la délibération du 08 août 2016 concernant le débat du PADD.

Par délibérations en date du 20.06.2014 et du 28.01.2016 le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'article L151-2 rappelle le contenu du PLU qui doit comprendre notamment un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les dispositions relatives au PADD sont reprises à l'article L151-5 qui dispose :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement pu-

blic de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Le PADD expose les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble du territoire communal, dans le respect des objectifs du développement durable énoncés aux articles L101-1 à L101-3 du Code de l'Urbanisme :

« 1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des

risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

Le PADD est donc un engagement pour l'avenir de la commune de SUMENE. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour les prochaines années en compatibilité avec les documents de planification de rang supérieur.

Le diagnostic territorial, urbain, paysager et agricole, ainsi que l'étude de l'état initial de l'environnement, ont permis d'identifier les enjeux du développement de la commune.

Le présent document a pour vocation de présenter le projet communal pour les années à venir dans le cadre des principes d'aménagement et de développement durable.

Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

C'est un document qui doit être simple et concis, accessible à tous les citoyens.

Le PADD n'est pas opposable au tiers. Toutefois, il est la « clef de voûte » du dossier du PLU ; les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et de programmation, règlement et plan de zonage) doivent être cohérentes avec lui.

Il constitue la synthèse du processus de réflexion mis en oeuvre dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à partir du diagnostic et de la concertation avec la population et les acteurs économiques et sociaux.

Le conseil municipal est appelé à débattre sur les nouvelles orientations du PPADD, Monsieur le Maire engage donc le débat en rappelant que celui-ci est redébatu aujourd'hui car l'OAP de la Zone Jissière a été supprimée et quelques modifications sont apparues suite à un nouveau conseil en urbanisme, Mr Gazabre qui est venu remplacé Mr Colin-Nogaret.

Christian Toureille : « Concernant le hameau de Pont d'Hérault, celui-ci nécessite une étude complète que la municipalité veut réfléchir à l'échelle intercommunale » ce qui a changé, c'est l'étude à l'échelle intercommunale et la Voie verte, on anticipe qu'il y ait plus tard la continuité de la Voie verte vers Pont d'Hérault.

Jérôme Morali : Le coût de l'assainissement sera élevé ; il faut s'appuyer sur l'étude faite antérieurement par le SIVU Ganges-Le Vigan.

Ghislain Pallier : on avait vu avec la Maison de Dieu à la Celle, commune de Roquedur, pour réfléchir au raccordement et, en prévisions, on avait augmenté le coût du raccordement individuel, mais cela n'avait pu aboutir.

Isa Boisson : Pour ne pas être retoqué pour le PLU, il faut à minima avoir enclenché le projet.

Richard Leprovost : il faut finaliser le schéma directeur d'assainissement et valider nos choix ; plusieurs solutions mais avec des coûts importants. C'est le projet de déviation qui a longtemps immobilisé les projets sur Pont d'Hérault.

Isa Collumeau : Mme Rault (DDTM) avait précisé qu'il fallait proposer un plan de financement

Jérôme Morali : il faudra voir avec Mr Galliotto précisément

Isa Boisson : « Protection et remobilisation des espaces de traversiers et de châtaigneraies » en ce qui concerne la création de nouveaux traversiers, à mettre dans le futur règlement de zone, de respecter l'orientation et l'implantation.

Marie Viguier : Concernant le règlement est-ce qu'il notera les couleurs, matériaux, etc ? Réponse : le PADD donne les orientations ; le règlement précise par zone ; un cahier de recommandations a été fait mais à compléter.

Pascal Castanier : « La volonté affirmée de la commune de protéger les espaces naturels de son territoire se traduira par la création d'une «zone naturelle» dans laquelle les constructions seront interdites..» je pense que cela concerne plutôt les zones naturelles protégées où la construction est purement interdite

rajouter « constructions nouvelles »

Christian Toureille : on n'autorise pas de constructions donc c'est un état de fait de préserver l'écologie. Dans les hameaux, on n'a pas décidé d'agrandir les zones.

Pascal Castanier : même si cela avait été notre volonté, nous n'aurions pas pu le faire vu la législation

Isa Boisson : « Les corridors écologiques correspondent à la mise en connexion des espaces à fort potentiel écologique... » nous n'avons pas inscrit de préserver les échappées visuelles.

Christian Toureille : installer des tables, chaises de pique-nique, n'est-ce pas compliqué avec les crues ?

Bernard Espaze : si, mais il faut utiliser des éléments fusibles, que l'on enlève fin août

Emmanuel Teisserenc : « la politique communale visera à : La réduction des consommations d'énergies et par effet la réduction des émissions des gaz à effet de serre... » il faudrait noter que la commune est dans la perspective d'une autonomie énergétique car le PADD doit manifester la notion de développement économique, appuyer davantage.

Isa Boisson : les zones de francs-bords ne sont pas notées lorsqu'il y a des falaises ; aux élus de préciser les zones d'interface

Jérôme Morali : Une carte avec des zones de ruissellement a été rajoutée ; la zone tampon entre l'urbanisation et la forêt de 50 mètres est obligatoire

Christian Toureille : qui se chargera de l'entretien ?

Ensemble : Carte p14 : rajouter carré préserver l'identité ... « lePouget », « Sounalou le Bas » et enlever « les Ribes »

noté sur la Commune de St Roman de Codières. (Ghislain Pallier)

mettre une étoile « au « Vernet » (préserver les éléments patrimoniaux).

Pascale Castanier : il serait bien de modifier « La place du Plan sera réaménagée pour la libérer d'une partie de son stationnement. » car le projet devrait permettre de conserver le nombre de places avec une autre disposition

Christian Toureille : permettre la tenue de manifestations culturelles certes, mais pas que ! Penser aux manifestations sportives, etc..

Sonia Ferreres : enlever simplement la fin de phrase après réaménagée.

Emmanuel Teisserenc : la phrase « Le processus de réajustement des espaces et services publics est déjà initié avec le transfert de la mairie sur la Place du Plan et la composition du Parc Lucie Aubrac et de l'équipement du Champ des Compagnons » est trop longue.

Marie Viguier « Le Champ des Compagnons sera en partie aménagé en théâtre de plein-air. S'y adjointra l'espace réaménagé du Champ des compagnons: City stade, théâtre de plein air » n'est-ce pas trop s'avancer que de noter un théâtre de verdure alors que nous n'avons pas vraiment validé ce choix ?

Sonia Ferreres : marquer espace de convivialité serait plus pertinent

Christian Toureille : « Cette opération d'habitat mixte (location et accession) est destinée à répondre aux besoins des jeunes ou des ménages aux revenus modestes qui pourront trouver une offre adaptée à leurs besoins. Les typologies attendues sont majoritairement des maisons de villages ». comment dans l'OAP Pied de ville, pourra-t-on imposer un type d'habitation pour un public spécifique ?

Richard Leprovost : ce sera soit un collectif de propriétaires, soit un promoteur qui prendra en mains l'aménagement

Isa Boisson : dans cet espace, il y aura des habitations à loyer modéré ; c'est l'intérêt de pouvoir proposer diverses offres pour des budgets différents

Question : Comment arriver à amener légalement des personnes à revenus modestes dans cet OAP ? Comment obliger un propriétaire à louer à cette catégorie de personnes ?

Richard Leprovost : une DUP est possible si un des propriétaires n'est pas d'accord sur l'aménagement prévu

Jérôme Morali : « D'autre part l'agriculture et les paysages sont étroitement liés sur la commune. » Les agriculteurs sont aussi soucieux du paysage.

Pascale Castanier : « Remobiliser les bâtiments industriels à destination de l'artisanat » le terme artisanat n'est pas approprié ; modifier par « à destination économique ou de services ».

Isa Collumeau : « Structurer la filière touristique autour d'une économie culturelle » , rajouter « patrimoniale »

Isa Boisson « Le projet communal vise également à la possibilité de développer le camping à la ferme en se limitant à des structures permettant d'accueillir des tentes ou des petits chalets en bois selon le règlement qui sera éta-

blie. » noter plutôt accueillir selon le règlement en vigueur au lieu de tentes/chalets.

Richard Leprovost : Le paragraphe « MODULER LA DENSIFICATION EN FONCTION DU TISSU PRÉ EXISTANT » n'est pas suffisamment clair. Au final il faut savoir combien de logements seront raccordés au réseau d'assainissement. La formulation est à revoir en indiquant que la densification est différente selon l'OAP.

« L'accroissement de la population envisagée nécessitera la mise à niveau de la station d'épuration située à l'entrée du village sous la route de Ganges. » noter le nombre de logements après envisagée

« Les études propres au hameau seront lancées conjointement à l'élaboration du schéma directeur de la commune.» noter actualisation au lieu d'élaboration

Sur le plan, la zone d'aménagement paysager du Cabanis est trop importante et trop marqué ; autre forme, couleur ??

Suite à ces échanges, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour les différents points de vue qui se sont exprimés sur les nouvelles orientations générales du PADD.

Le conseil Municipal prend acte, à l'unanimité de la tenue du débat sur le PADD dont le projet sera annexé à la présente délibération.

MISE EN CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES TARIFS DU CIMETIÈRE

Vu la délibération en date du 9 mai 2005 fixant les tarifs des cimetières et des concessions de terrains.

Vu le règlement général sur la police du cimetière présenté en conseil municipal du 19 juin 2006 et l'arrêté du 20 juin 2006 l'appliquant.

Une modification est apportée à la délibération susdite dans son article 5 « Tarifs concessions de terrains » la phrase :

« 2 places renouvelables 1,30 m de large » est remplacée par « 2 places renouvelables 1,10 m de large »

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette modification.

MOTION DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE AOC ET AOP « CHÂTAIGNES DES CÉVENNES »

Le conseil municipal de la commune de Sumène considérant,

- Que la filière castanéicole représente, sur le territoire des Cévennes et du Haut Languedoc, un pilier historique et emblématique de l'activité de production végétale.

- Que cette filière « châtaigne fruits » représente, néanmoins, un enjeu économique très important en rappelant que la récolte annuelle est de l'ordre de 1500 tonnes représentant 14 % de la production nationale de châtaignes.

- Que les producteurs transformateurs et structures coopératives se sont fédérés en 2000 pour créer une association « marrons et châtaignes des Cévennes et du haut Languedoc » pour dynamiser la filière castanéicole, lui donner une identité par la création d'une marque collective et

engager une demande de reconnaissance AOP « châtaigne des Cévennes ».

- Que cette association a engagé une démarche de reconnaissance AOP auprès de l'INAO en 2004, non finalisée à ce jour,

AFFIRME

- La nécessité de redynamiser cette filière, le toponyme et l'image des Cévennes et du Haut Languedoc bénéficiant d'une forte notoriété et d'une réelle valeur commerciale.

- Que le soutien apporté par des Départements concernés en faveur de cette filière ne s'est jamais démenti. L'Hérault s'est engagé dans la démarche d'obtention de l'AOP Châtaigne des Cévennes dès la création de l'association.

Les Départements de la Lozère, du Gard et de l'Hérault réaffirment leur soutien à l'Association « Marrons et Châtaignes des Cévennes et du Haut Languedoc » dans la démarche de reconnaissance en appellation d'origine contrôlée et protégée AOC/AOP.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette motion.

**DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS
À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CCCGS**

A la demande de la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, il convient de procéder à la désignation de deux représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur, article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La loi ne précise pas le mode de scrutin.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Vu la délibération de la CCCGS concernant la CLECT.

Il est proposé au conseil municipal d'élire deux représentants.

Sont candidats:

Mr LEPROVOST Richard et Mme CASTANIER Pascale.

Après vote, et à l'unanimité, sont élus comme représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT):

Mr LEPROVOST Richard et Mme CASTANIER Pascale

**CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE.
ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORT
SCOLAIRE ENTRE LA RÉGION OCCITANIE
ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de délégation d'organisation des services de trans-

port scolaire proposé par la Région Occitanie, nouvellement compétente à compter du 01 septembre 2017 (loi NOTRE).

La convention a pour objet de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles la Région Occitanie délègue une partie de sa compétence en matière de transport scolaire à l'Autorité Organisatrice de Second Rang (la Commune).

Cette convention d'une durée d'un an, avec reconduction tacite pour une durée d'une autre année.

La commune doit assurer les missions suivantes :

- Inscription et validation des demandes d'inscription au transport scolaire

- Mise en œuvre des mesures de prévention et de sécurité

- Formation d'accompagnement s'il y a lieu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Donne un avis favorable à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire telle que présentée ce jour

Autorise le Maire à signer la Convention dans les termes susdits.



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2017**

Présents ou représentés: MORALI.J ; CASTANIER.P ; LEPROVOST.R ; LAURANS.G ; MERCEREAU.T ; TEISSERENC.E ; BOISSON.I ; LOURDAIS J-P (représenté par MERCEREAU T) ; ESPAZE.B (représenté par LAURANS G) ; FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ; GRUCKERT.P ; ANDRIEU.F ; TOUREILLE.C ; G.PALLIER ; FERRERES.S ; GOUDIN.H (représentée par TOUREILLE Ch) ; M. VIGUIER. ; CALAIS M.Ch

ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le contenu du programme et précise ses principaux objectifs.

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) a pour objectif de mieux connaître la biodiversité communale, d'identifier les enjeux et de proposer des pistes d'actions communales prenant en compte et valorisant cette biodiversité. Ce travail d'acquisition de connaissances et d'analyse des enjeux et pistes d'actions est fait de manière partagée et participative via la sensibilisation et la mobilisation d'élus et acteurs locaux ainsi que des habitants ; un comité de

suivi communal anime et suit la démarche ; des sorties et animations sont proposées aux habitants et scolaires.

Le Parc national des Cévennes participe à la démarche en tant que membre du comité de suivi communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide d'engager sa candidature à la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale en sollicitant notamment les financements de l'Agence Française de la Biodiversité.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour demander les financements nécessaires, signer les conventions nécessaires et mettre en place le comité de suivi communal de l'Atlas de la biodiversité communale.

ACQUISITION TERRAINS ROUTE DE ST ROMAN PROJET RESSOURCES VERTS

Vu l'intérêt des ressources vertes pour la Commune de Sumène, celle-ci pourrait envisager d'acquérir des terrains situés en bordure du Recodier, route de St Roman de Codières, à proximité du stade de football.

Un premier contact a été pris par le Maire avec les différents propriétaires.

Deux ont répondu positivement sur le principe d'une vente, mais souhaitent en connaître le prix proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour ; 3 contre) :

Donne son accord sur ce projet. Propose un prix d'achat de 2 euros le m² vu le type de terrain

Demande au Maire de faire le nécessaire auprès des propriétaires vendeurs

CONVENTION AVEC LA CCI DU GARD POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE D'OPPORTUNITÉ POUR UN PROJET DE CHAUFFAGE AUTOMATIQUE AU BOIS

M. Le Maire présente une convention de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard par laquelle elle s'engage à réaliser une analyse d'opportunité pour la création d'une chaufferie automatisée biomasse qui alimenterait le bâtiment de l'ancienne mairie: l'Escale. Le coût pour la commune étant de 90 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Donne un avis favorable à la signature de cette convention,

Autorise le Maire à la signer.

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ACCORDÉE POUR LA COMMUNE AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DU GARD PARCELLE D 823

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'occupation temporaire formulée par le Département du Gard. Dans le cadre de la réalisation de la voie verte entre Sumène et Ganges le Département du Gard doit aménager un espace communal, parcelle D 823.

Ces travaux nécessitent l'autorisation d'occuper ce terrain afin de réaliser les travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

Vu l'intérêt de la voie verte et des travaux d'aménagement à réaliser sur la parcelle communale D 823.

Autorise le Maire à signer la convention susdite.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la maison ouverte pour tous « L'Escale », un projet de médiathèque est en train de voir le jour. Ce dossier nécessite non seulement des moyens techniques mais également des moyens humains, et notamment une personne ayant suivi la formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque et ayant réussi l'examen.

Un modèle de convention a été élaboré et proposé à la commune par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) permettant ainsi à une personne désignée par la commune de suivre ce cursus. Mme Emma SORBIER, actuellement employée à l'Escale étant prête à donner suite à cette proposition, M. le Maire souhaite donc que la convention soit signée.

Le coût de celle-ci s'élevant à 1200 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Vu l'intérêt du projet pour la commune de Sumène;

Vu la formation proposée et son coût

Donne un avis favorable à cette proposition de convention,

Autorise le Maire à la signer, la commune prenant en charge le coût de la formation.

CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION ENTRE LA MAIRIE DE SUMÈNE ET LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols conclue avec la Mairie du Vigan puis transférée par avenant à la Communauté des Communes du Pays Viganais arrive à terme le 30 septembre 2017.

Au regard de l'intérêt de maintenir cette prestation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une nouvelle convention avec la Communauté de Communes du Pays Viganais dans les mêmes termes que la précédente.

Il est à noter que la convention précitée avait été consentie pour une durée de un an, la nouvelle convention serait conclue pour trois années. La contribution financière de la Mairie de Sumène resterait fixée à 16 000 € forfaitaires annuels.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin :

D'APPROUVER la signature de la convention d'instruction des autorisations des droits des sols avec la Communauté de Communes du Pays Viganais,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces propositions.

**CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION
ENTRE LA MAIRIE DE SUMENE ET LA
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS VIGANAIS
AVENANT DE TRANSFERT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie du Vigan et la Mairie de Sumène avaient signé une convention de service commun pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Suite à l'élargissement du service commun intercommunal pour l'Application du Droit des Sols (ADS) à compter du 1er septembre 2017 à la Communauté des Communes du Pays viganais, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant afin de transférer ladite convention à la Communauté de Communes du Pays Viganais.

Il est à noter que la convention précitée avait été consentie pour une durée de un an et qu'elle prendra fin au 30 septembre 2017. L'avenant de transfert concerne donc la période du 1er au 30 septembre 2017.

Les modalités financières conclues entre la Mairie du Vigan et la Mairie de Sumène ne seront pas modifiées par la signature de cet avenant.

La contribution financière de la Mairie de Sumène avait été fixée à 16 000 €. Cette contribution sera répartie au prorata temporis entre la Mairie du Vigan et la Communauté de Communes du Pays Viganais soit respectivement 11/12ème et 1/12ème.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin :

D'APPROUVER la signature d'un avenant pour le transfert à la Communauté de Communes de la convention de service commun d'instruction entre la Mairie de Sumène et celle du Vigan.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve ces propositions

**RENOUVELLEMENT DE CONVENTION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ENTRE LA
COMMUNE ET LA RÉGION OCCITANIE DANS LE
CADRE DU PLAN RÉGIONAL HAUT DÉBIT POUR TOUS**

Monsieur le Maire rappelle que : la Région a mis en place un réseau de télécommunications en 2010 et 2011 en partenariat avec des Départements de l'Aude, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales afin d'offrir un accès internet d'au moins 2 Mbts/s à l'ensemble des habitants des communes de ces départements. Cette opération a été menée sous la forme d'un contrat de partenariat.

La commune est le siège d'une armoire NAZO (nœud de raccordement d'abonnés en zone d'ombre).

L'implantation de cette armoire a nécessité la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre LRHD (Languedoc Roussillon Haut Débit), société chargée du déploiement et de l'exploitation du réseau, et la

commune. Le contrat de partenariat conclu en décembre 2009 entre Orange et la Région a pris fin le 13 janvier 2017, et c'est désormais la Région qui est propriétaire du réseau.

Il est donc nécessaire de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Donne son accord pour le renouvellement de la convention avec la Région Occitanie

Autorise le Maire à la signer.

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À
LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CCCGS**

Cette délibération annule et remplace celle du 11 juillet 2017

A la demande de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, il convient de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement. L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur, article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. La loi ne précise pas le mode de scrutin.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération de la CCCGS concernant le CLECT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

Sont candidats: M. LEPROVOST Richard et Mme CASTANIER Pascale comme titulaires,

Mme BOISSON Isabelle et Mr Jérôme MORALI comme suppléants

Après vote et à l'unanimité, sont élus comme représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT);

M. LEPROVOST Richard et Mme CASTANIER Pascale comme représentants titulaires;

Mme BOISSON Isabelle et Mr MORALI Jérôme Comme représentants suppléants.

ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE SALLE FÉRIER

Dans le cadre de la poursuite de la mise en place d'un dossier de rénovation de la Salle Férier, le Maire propose aux membres du conseil de faire appel à Mme Delphine MABILLE, Architecte D.P.L.G., pour monter un règlement de consultation, un cahier des charges, et un projet de marché public.

Ce contrat d'assistance à Maître d'Ouvrage, est proposé pour un coût d'honoraires de 1250 € tout compris.

Vu l'intérêt de la proposition le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à celle-ci et autorise le Maire à engager la dépense d'honoraires.

**MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF
DE L'HOPITAL DU VIGAN**

Monsieur le Maire indique que les personnels hospitaliers des bassins Viganais, Gangeois, Suménois, Causse Aigoual Cévennes et Piémont Cévenol ont créé un collectif pour la défense du secteur public hospitalier sur le territoire.

Au cœur des inquiétudes, le gel de 11 lits de médecine sur 21, depuis le 1er janvier 2017, entraînant une réduction de personnel. Alors que le taux de remplissage était de 75 %, l'ampleur de ce gel semble difficilement justifiable, d'autant qu'il menace la rentabilité du service.

De plus, les membres du Collectif déplorent l'absence de Directeur in situ, et ce depuis plusieurs mois.

En effet, depuis le départ du précédent Directeur, l'intérim est assuré par la Directrice du CHU de Nîmes.

Au-delà des difficultés organisationnelles, cette absence de Direction freine le processus décisionnel et développement de projets pour l'avenir de l'établissement.

Les membres du Collectif souhaitent également mettre l'accent sur le fait que le Centre Hospitalier du Vigan est un établissement de proximité, à taille humaine, dont la qualité des soins est reconnue par tous. Il s'agit d'un acteur essentiel sur un territoire déjà fragilisé sur le plan médical, économique et social. Sa gestion ne peut donc être comparée à celle d'un CHU.

Par courrier daté du 14 juin, le Collectif a donc interpellé les élus et la population afin de rappeler l'importance de ce service public de proximité, notamment pour l'accès aux soins de la population.

Monsieur le Maire propose d'exprimer le soutien du Conseil Municipal à l'action du Collectif de l'Hôpital du Vigan, et rappelle le rôle important que joue la Maison de Retraite St Martin de Sumène au sein de l'Hôpital du Vigan en contribuant à maintenir les personnes âgées dans un cadre de proximité.

Le conseil municipal, après discussion, et à l'unanimité:

PARTAGE les inquiétudes exprimées par le Collectif de l'Hôpital du Vigan quant à l'avenir de cet établissement.

SOULIGNE l'importance de ce service public de proximité pour l'accès aux soins de la population du territoire.

DEMANDE le déblocage des 11 lits de médecine gélés depuis le 1er janvier 2017.

DEMANDE la nomination sans délai d'un Directeur in situ pour cet établissement

DEMANDE le maintien de l'activité de Soins de Suite et de Réadaptation. (SSR).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**ACQUISITION TERRAINS PROJET
FUTURE STATION D'EPURATION**

Le projet de la future station d'épuration évoluant il semble opportun à ce jour d'envisager la possibilité d'achat par la Commune de terrains situés au lieu dit « Bois de Tourrière ». Parcelles E 514 pour 5a58 ca et E 515 pour 1h4a98ca.

Vu la situation de ces terrains et l'intérêt porté par la Commune pour l'acquisition de ceux-ci, le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre ; 1 abstention), propose un prix de 0,45€/m² et demande au Maire de faire le nécessaire pour contacter les propriétaires dans le cadre de l'élaboration d'une promesse de vente sous réserve de l'obtention des subventions et de l'autorisation de construire la station d'épuration en ces lieux.

**VENTE PARCELLE DE TERRAIN AB 859
À M. ERIC GELLY**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Eric GELLY sollicitant l'achat pour 600 € d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

Ce bien d'une superficie de 12 m² est situé parcelle AB 859, en bordure de la route du Pouget. Il s'agit de l'emplacement d'un ancien transformateur électrique.

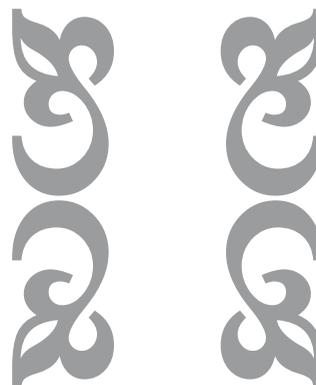
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

Vu le peu d'intérêt pour la Commune à conserver cette parcelle;

Vu la proposition de M. Eric GELLY, propriétaire riverain,

Accepte la vente de cette parcelle au prix de 600 €, tous les frais inhérents à cet acte étant à la charge de l'acquéreur;

Autorise le Maire à signer tout acte concernant cette affaire.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 MAI 2017

18H30 à Ganges

Présents : **AGONES** : BOURGET Emile - **BRISSAC** : RODRIGUEZ Jean-Claude. - **CAZILHAC** : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre. - **GANGES** : BERTRAND Marc, MAZAURIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIGNAL Marinègne. - **GORNIES** : MAURICE Nicole. - **LAROQUE** : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre. - **MONTOLIEU** : CHAFIOL Guilhem. - **MOULES ET BAUCELS** : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard. - **ST BAUZILLE DE PUTOIS** : ISSERT Michel. - **ST ROMAN DE CODIERES** : VILLARET Luc. - **SUMENE** : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : - **GANGES** : CAUMON Bernard par VIGNAL Marinègne - FABRIER Gérard par OLLIER Hélène - FRATISSIER Michel par RIGAUD Jacques - VIVANCOS Bertrand par MAZAURIC Nathalie - **LAROQUE** : RICOME Géralde par CHANAL Pierre - **ST BAUZILLE DE PUTOIS** : AUZEPY Lydia par COMPAN Pierre - GIRARD André par ISSERT Michel

Absent : - **ST JULIEN DE LA NEF** : FAIDHERBE Lucas. - **ST MARTIAL** : JUTTEAU Françoise

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR N° 1 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD POUR LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE (RAM)

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à demander une participation financière de 3 000 € au Conseil Départemental du Gard pour le fonctionnement du Relais Assistante Maternelle pour l'exercice 2017.

Après délibération, le conseil de communauté autorise le Président, à l'unanimité, à demander une aide financière au conseil départemental du Gard pour le fonctionnement du RAM pour l'exercice 2017.

ORDRE DU JOUR N° 2 : FIXATION DES TARIFS DES SÉJOURS ÉTÉ DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Dans le cadre des activités d'été des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes, il est proposé :

Du lundi 17 au mercredi 19 juillet 2017 (3 jours), un mini séjour « Cirque, clown, nature » à Peyrefiche-Mandagout pour les 6/8ans.

du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2017 (5 jours), un mini séjour original qui mêle animations de découverte de la nature et descente du Tarn en canoë pour les 9/11ans.

Les tarifs de ces mini-séjours sont proposés comme suit :

1/ Tarifs Mini séjour « Cirque, clown, nature » pour les 6/8 ans »

Quotient Familial	Sans aides CAF	Participation des familles après déduction des aides CAF	
		(30€ x 3 jours) + (4,60€ x 3 jours) = 103,80€	(25€ x 3 jours) + (4,60€ x 3 jours) = 88,80€
de 0 à 540	156 €	52,20 €	67,20 €
de 541 à 950	166 €	62,20€	77,20 €
à partir de 951	176 €	72,20 €	87,20 €
Hors C.C.C.G.S	176 €	72,20 €	87,20 €

2/ Tarifs Mini séjour « découverte de la faune et descente du Tarn en canoë » pour les 9/11 ans

Quotient Familial	Sans aides CAF	Participation des familles après déduction des aides CAF	
		(30€ x 5 jours) + (4,60€ x 5 jours) = 173€	(25€ x 5 jours) + (4,60€ x 5 jours) = 148€
de 0 à 540	260 €	87 €	119 €
de 541 à 950	270 €	97 €	129 €
à partir de 951	280 €	107 €	132 €
Hors C.C.C.G.S	280 €	107 €	132 €

Après discussion le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité les tarifs des séjours d'été tels que décrits ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N° 3 : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR L'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de travaux de l'extension de l'école maternelle de Saint Bauzille de Putois.

Est proposée la composition suivante :

Président : Jacques RIGAUD

Membres Titulaires :

CAUMON Bernard

CHAFIOL Guilhem

ISSERT Michel

RODRIGUEZ Jean-Claude

SERVIER Pierre

Membres suppléants :

CARRIERE Michel

GIRARD André

JALABERT Bernard

LEPROVOST Richard

SANTNER Muriel

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

ORDRE DU JOUR N° 4 : CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR L'EXTENSION DE LA MAISON DES ENTREPRISES

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de travaux de l'extension de la maison des entreprises à Ganges.

Est proposée la composition suivante :

Président : Jacques RIGAUD

Membres Titulaires :	Membres suppléants :
CAUMON Bernard	CARRIERE Michel
CHANAL Pierre	COMPAN Pierre
ISSERT Michel	GIRARD André
LEPROVOST Richard	SANTNER Muriel
SERVIER Pierre	VILLARET Luc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

ORDRE DU JOUR N° 5 : PLAN DE FINANCEMENT ANIMATION DU SITE « GORGES DE RIEUTORD FAGE CAGNASSE » POUR 2017/2018

Le Président rappelle que le Document d'Objectifs (DO-COB) du site Natura 2000 « Gorges de Rieutord Fage Cagnasse » a été validé par le Comité de Pilotage du site le 9 juillet 2014 et approuvé par arrêté préfectoral le 11 mars 2015. Afin d'assurer son animation et le suivi de sa mise en œuvre, une structure animatrice doit être identifiée, la Communauté de Communes a manifesté sa volonté d'animer le site.

Il est précisé que cette animation dans le cadre de l'appel à projet est financée à 100% par l'Etat 37%, DDTM du Gard service Environnement Forêt, et 63% par le FEADER dont le Conseil Régional est l'autorité de gestion.

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Animation du site Natura 2000	59 190.50 €	100%	Etat (DDTM du Gard)	21 900.49 €	37.00%
			Feader (Conseil Régional)	37 290.01 €	67,00%
TOTAL TTC	59 190.50 €	100%	TOTAL TTC	59 190.50. €	100,00%

Cette animation a débuté en juillet 2016, via le recrutement d'un animateur. Il convient de renouveler les demandes de subventions auprès de ces deux financeurs pour l'année 2017-2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise les demandes de subventions pour la prise en charge de l'animation Natura 2000 « Gorges du Rieutord Fage Cagnasse » par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

ORDRE DU JOUR N° 6 : VALIDATION DU PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT D'UNE POLITIQUE DE PLANIFICATION LOCALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DURABLE « PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT » (PGD)

Le Président rappelle qu'en date du 31 janvier 2017, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à répondre à l'Appel à P rojet de l'ADEME « Plan Global de Déplacement » qu'il s'agit de répondre à un appel à projet

régional de définition d'une politique locale en faveur de la mobilité lancé par l'ADEME afin de réduire les émissions polluantes et des gaz à effet de serre sur le territoire.

L'objectif du schéma est de définir une mobilité durable, privilégiant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Il précise que l'élaboration d'un PGD se fait à l'échelle intercommunale. C'est un outil de planification de la mobilité durable qui permet une concertation efficace entre les communes sur les enjeux et les actions à mettre en œuvre sur la mobilité.

Il est à noter que cette étude devra développer un schéma stratégique de déplacement cohérent et continu selon une logique de mise en réseau et favoriser et développer les modes de déplacements doux (piéton, vélo, les nouveaux modes de déplacements doux, covoiturage, etc.).

D'un point de vu financier, l'ADEME, dans le cadre de cet appel à projet, peut financer jusqu'à 50% de cette étude.

Plan prévisionnel :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Prestataire	33 500.00 €	100%	ADEME	16 750.00 €	50.00%
			LEADER	10 050.00€	30.00%
			Autofinancement	6 700.00 €	20.00%
TOTAL TTC	33 500.00€	100%	TOTAL TTC	33 500.00€	100.00%

**DES MODALITÉS DE LA CONVENTION
DE RÉPARTITION DES AGENTS**

Il est à noter que l'opération est inscrite budgétairement sur la section investissements, de ce fait la TVA liée à l'opération sera compensée dans le cadre du FCTVA.

Par ailleurs, à l'issue des 6 mois d'étude, un recrutement sera effectué afin de mettre en œuvre efficacement cette opération. Ainsi l'ADEME peut participer au financement, pendant une durée de deux ans d'un nouveau chargé de mission mobilité spécialement embauché. Cette aide, de 24 000 € par an par ETP limité à 2 ans portera sur le salaire du chargé de mission recruté pour mettre en place la démarche mobilité durable (à minima 0.7 ETP), ainsi que les frais annexes.

Il est à noter que l'inscription du territoire dans le label éco-mobilité est un pré-requis à la démarche.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à lancer l'opération Plan Global de Déplacement via une procédure de Marché à Procédure Adaptée, d'effectuer les demandes de subventions auprès de l'ADEME « Plan Global de Déplacement » dans le cadre de l'Appel à Projet et des fonds LEADER, et à signer tous documents s'y référants.

**ORDRE DU JOUR N° 7 : MODIFICATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient d'approuver le nouveau tableau des effectifs (ci-joint) qui fait état de changements de grades et de la création de deux postes pour accueillir les agents transférés du Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le nouveau tableau des effectifs tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR N° 8 : MODIFICATION
DES MONTANTS MAXIMAUX BRUTS MENSUELS
DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES TITULAIRES
DE MANDATS LOCAUX**

Conformément à la note d'information préfectorale n° ARCB1632021C du 15 mars 2017 il convient de délibérer pour modifier les montants maximaux bruts mensuels des indemnités du Président et des Vice-Présidents.

Vu les articles L5211-12 et R5214-1 du CGCT les Présidents et Vice-Présidents des communautés de communes de la strate de population de 10 000 à 19 999 habitants peuvent prétendre à une indemnité maximale de 48,75 % pour le Président et 20,63 % pour les Vice-Présidents de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Président propose de fixer les indemnités à 50 % de ce montant maximal, comme c'est déjà le cas actuellement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve les nouveaux montants bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux et fixe les indemnités des élus de la communauté à 50 % du montant maximal de la strate considérée.

**ORDRE DU JOUR N° 9 : DÉLIBÉRATION
CONCORDANTE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS
AIGOUAL CÉVENNES VIDOURLE : VALIDATION**

Le Président rappelle qu'en date du 13 avril 2017, le Conseil de Communauté a délibéré, de manière concordante, sur la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle entraînant une répartition de son actif et de son passif entre les collectivités membres.

Plus spécifiquement concernant le transfert du personnel, une convention de répartition des agents a été rédigée ayant pour objet de préciser les modalités de répartition du personnel, consécutif aux modifications induites par la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle (Cf convention en annexe).

Suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Gard en date du 27 avril 2017, le Comité Syndical du Pays Aigoual Cévennes Vidourle en date du 11 mai 2017 a délibéré sur ces modalités.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil valide les modalités de la convention de répartition des agents suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et autorise le Président à signer cette convention.



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 27 JUIN 2017**

18H30 à Ganges

Présents : **AGONES** : TRICOU Patrick - **BRISSAC** : RODRIGUEZ Jean-Claude. - **CAZILHAC** : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre. - **GANGES** : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, OLLIER Hélène, SANTNER Muriel. - **GORNIES** : MAURICE Nicole. - **LAROQUE** : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde. - **MONTOLIEU** : CHAFIOL Guilhem. - **MOULES ET BAUCELS** : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard. - **ST BAUZILLE DE PUTOIS** : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel. - **ST JULIEN DE LA NEF** : FAIDHERBE Lucas. - **ST MARTIAL** : JUTTEAU Françoise - **ST ROMAN DE CODIERES** : VILLARET Luc. - **SUMENE** : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : **GANGES** : BERTRAND Marc par CAUMON Bernard - MAZAURIC Nathalie par SANTNER Muriel - RIGAUD Jacques par SERVIER Pierre - VIVANCOS Bertrand par FRATISSIER Michel - **SUMENE** : MORALI Jérôme par BOISSON Isabelle

Absent : **GANGES** : VIGNAL Marinègue

Monsieur le président ne pouvant pas assister au conseil communautaire a donné une procuration à Monsieur Pierre Servier, 1^{er} vice-président qui préside la présente réunion.

Monsieur le 1^{er} vice-président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Avant de discuter les points à l'ordre du jour, Monsieur Servier donne la parole à une personne de la mission interministérielle « Clause sociale 34 ». Cette intervenante présente les clauses sociales dans les marchés publics et insiste sur le rôle facilitateur de sa structure pour insérer la clause sociale dans les marchés publics de nos collectivités.

1. NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

1°) Mise en place du RIFSEEP

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du comité technique en date du 22 juin 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

L'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liées au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)

Le complément Indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

Les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires et contractuels de droit public avec une ancienneté de 6 mois consécutifs dans la collectivité exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- Les attachés territoriaux ;
- rédacteurs territoriaux ;
- Agent de maîtrise territoriaux
- adjoints administratifs territoriaux ;
- agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- éducateurs territoriaux des APS ;
- animateurs territoriaux ;
- adjoints d'animation territoriaux.
- Adjoints technique territoriaux, éducateurs territoriaux de jeunes enfants (décret en attente de parution)

1^{re} part : L'IFSE (l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque cadre d'emploi ou emploi est réparti entre différents groupe de fonctions au vu des critères professionnels suivant :

Les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, qui seront :

- Encadrement
- Responsabilité
- Coordination
- Management

Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :

- Connaissances
- Complexité
- Difficulté
- Habilitations qualifications

Sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :

- Exposition
- Confidentialité
- Effort Physique
- Responsabilité particulière liée à l'utilisation de matériel

Le Président propose de fixer les groupes suivants :

Catégorie A

Groupes	Fonctions / Poste de la collectivité
A1	Direction Générale des services
A2	Direction adjointe des services
A3	Direction d'un pôle
A4	Chargé de Mission

Catégorie B

Groupes	Fonctions / Poste de la collectivité
B1	Responsable de service aux fonctions complexes
B2	Coordination d'un service / Responsable adjoint de service
B3	Animateur / Educateur, encadrement

Catégorie C

Groupes	Fonctions / Poste de la collectivité
C1	Chef d'équipe / Encadrement d'équipe / Expert (gestionnaire comptable, RH, Marché publics,
C2	Agent d'exécution / Agent d'accueil / ceux qui ne sont pas en C1

2^e part : Le CIA (Complément indemnitaire annuel)

Le CIA pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle, de l'investissement personnel et de l'assiduité de l'agent, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe, sa contribution au collectif de travail, appréciée lors de l'entretien professionnel. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères de l'évaluation,

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, le plafond total annuel du RIFSEEP est fixé comme suit :

Groupes	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond total
A1	36 210 €	6 390 €	42 600 €
A2	32 130 €	5 670 €	37 800 €
A3	25 500 €	4 500 €	30 000 €
A4	20 400 €	3 600 €	24 000 €

Groupes	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond total
B1	17 480 €	2 380 €	19 860 €
B2	16 015 €	2 185 €	18 200 €
B3	14 650 €	1 995 €	16 645 €

Groupes	Montant plafond IFSE	Montant plafond CIA	Montant plafond total
C1	11 340 €	1 260 €	12 600 €
C2	10 800 €	1 200 €	12 000 €

Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emplois
 - en cas de changement de grade ou de cadre d'emploi à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours.
 - au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables au fonctionnaire de l'Etat.

L'IFSE est versée mensuellement ou semestriellement en juin et novembre

Le CIA est versé annuellement 1 fois en décembre

Modalités de versement :

Le montant de L'IFSE et du CIA sont proratisés en fonction du temps de travail :

Les absences :

Le RIFSEEP sera suspendu en cas de congé de maladie ordinaire, pour accident de service, pour maladie professionnelle, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie.

Exclusivité :

L'IFSE et le CIA sont exclusifs de toutes les autres indemnités et primes liées aux fonctions et à la manière de servir par conséquent il est cumulable avec :

- l'indemnité horaire pour travail normal de nuit
- l'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés
- l'indemnité horaire pour travail supplémentaire

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté

2) Régime indemnitaire pour les filières non concernées par le RIFSEEP

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée

Ont fixé les modalités et les butoirs applicables en matière indemnitaires dans la fonction publique territoriale

Le décret n° n92-1030 du 25 septembre 1992 prévoit la possibilité d'attribuer une prime d'encadrement à certains agents relevant de la filière sanitaire et sociale.

Le décret n°68-929 du 24 octobre 1968 et n° 96-552 du 19 juin 1996 prévoit la possibilité d'attribuer une prime de service à certains agents de la filière sanitaire et sociale

Le décret n°76-280 du 18 mars 1976 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité de sujétions spéciales à certain agent de la filière sanitaire et sociale.

Le décret n°88-631 du 6 mai 1988 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité de responsabilité des emplois fonctionnels administratifs de directions.

Le décret n°2002-61 du 14-01-2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 fixe le nouveau régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) susceptibles d'être accordées aux personnels territoriaux

Le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 fixe le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) susceptibles d'être allouées à certains personnels territoriaux donc le montant de référence est fixé par arrêté ministériel.

Le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux

Le décret n°076-208 du 24 février 1976, le décret 61-467 du 10 mai 1961 et l'arrêté du 30 août 2001 instituent une indemnité horaire pour travail normal de nuit.

Les arrêtés du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992, ins-

tituent une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés.

Il est proposé :

D'instituer un régime indemnitaire au profit des agents titulaires et stagiaires et non titulaires relevant du droit public avec une ancienneté de 6 mois consécutifs, dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Une prime de responsabilité est instaurée au profit des emplois fonctionnel administratifs de direction

Prime de responsabilité				
Grades	Effectif	T%	Montant	Total
Directeur Général des services	1	15,00	392.92€	4715.08€

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Une prime d'encadrement est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limite énoncée ci –après :

Prime d'encadrement				
Grades	Effectif	Montant de référence	Nombre de mois	Total
Puéricultrice cadre de santé (directrice de crèche)	1	91.22€	12	1 094.64€
			Total	1 094.64 €

Une **prime de service social** est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limite énoncée ci –après :

Prime de service				
Grades	Effectif	Taux en %	Traitement	Crédit global
Puéricultrice cadre de santé	1	7.5 %	37 394.40 €	2 804.58 €
Educateur de jeunes enfants	5	7.5 %	105 351.24 €	7 901.34 €
Auxiliaire de puériculture principale de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	5	7.5 %	103 747.80 €	7 781.08 €
			Total	18 487 €

Montant individuel s'élève à 17 % maximum par agent

Une **prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture** est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limite énoncée ci –après :

Prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture				
Grades	Effectif	Taux en %	Traitement	Crédit global
Auxiliaire de puériculture ppal de 1 ^{re} classe	1	10 %	25 304.52	2 503.45 €
Auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^e	4	10 %	78 443.28	7 844.32 €
			Total	10 347.77 €

FILIERE TECHNIQUE

Une indemnité d'administration de technicité est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois suivants :

IAT				
Grades	Effectif	Montant référence	Coefficient modulation	Total en €
Adjoint technique territorial	60	451.97	3	81 354.60
Adjoint technique Principal de 2 ^e classe	9	472.48	3	12 837.96
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	3	478.95	3	4 310.55
Agent de Maîtrise	1	472.48	3	1417.44
			Total	99 920.55

TOUTES FILIERES

Des indemnités horaires pour travail du dimanche et jours fériés sont instaurées au profit des agents susceptibles d'effectuer un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 h et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Heures supplémentaires :

Des indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont instaurées au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois des catégories C ou B dont les missions impliquent la réalisation d'heures effectives supplémentaires.

Les primes et indemnités sont versées au prorata de la durée annuelle du travail et du temps de travail (temps non complet et temps partiel)

Le conseil de communauté, après avoir pris connaissance des dispositions du régime indemnitaire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le régime indemnitaire tel que proposé.

2. AUTORISATIONS EXCEPTIONNELLES D'ABSENCE

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) de la communauté de communes en date du 22 juin 2017,

Monsieur le Président propose d'attribuer des autorisations exceptionnelles d'absence aux agents qui en font la demande selon les conditions d'attribution et le nombre de jours tels que définis dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer des autorisations exceptionnelles d'absence au personnel selon le tableau joint au présent compte-rendu.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer :

- 1 poste d'éducateur jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^e classe à 30h
- 1 poste de rédacteur à 22h avec suppression de l'ancien poste à 18h

Et de supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^eme classe à temps complet

Après discussion, le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité la modification du tableau des effectifs tel qu'annexé au présent compte-rendu.

4. CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'AMICALE DU PERSONNEL

Mr le Président rappelle au conseil de communauté que la collectivité adhère, au profit de ses agents, à l'association « l'amicale du personnel municipal de la ville de Ganges et de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises » dont l'objet est l'amélioration des conditions matérielles et morales de ses adhérents, la cohésion entre les membres du personnel et le resserrement des liens ainsi que la participation à des activités sociales, éducatives et culturelles.

Compte tenu du montant de la subvention annuelle accordée à cette association, il convient de rédiger une convention d'objectif dont les signataires seront l'association, la communauté de communes et la ville de Ganges.

Il donne lecture du projet de convention.

Après discussion, le Conseil de Communauté, demande de modifier l'article 12 et adopte à l'unanimité la convention tripartite telle que présentée.

5. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PIÉMONT CÉVENOL POUR L'UTILISATION DE LEUR QUAI DE TRANSFERT

Mr le Président rappelle au conseil de communauté que la collectivité va déposer la collecte des ordures ménagères au quai de transfert du Vigan.

Au regard du coût de la prestation et des kilomètres parcourus par ces ordures il a été envisagé de se rapprocher de la communauté de communes du Piémont Cévenol pour trouver une entente afin de déposer les ordures ménagères sur le quai de transfert de Liouc.

Monsieur le Président donne lecture du projet de conven-

tion et des conditions s'y afférant.

Après discussion, le Conseil de Communauté, adopte à l'unanimité la convention avec la communauté de communes du Piémont Cévenol pour utiliser le quai de transfert de Liouc et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

6. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : CHOIX DE SA COMPOSITION

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'adoption par la communauté de communes de la taxe professionnelle unique à compter du 1er janvier 2009,

Considérant la nécessité de fixer la composition de la CLECT dont les membres sont désignés par les conseils municipaux,

Le conseil de communauté à l'unanimité moins une abstention (Guilhem Chafiol) :

- décide que la composition de la CLECT sera de 22 membres répartis de la façon suivante :

Le Président de la communauté de communes sera membre et les 21 autres délégués seront issus des communes.

Agonès 1 – Brissac 1 – Cazilhac 2 – Ganges 5 – Gornières 1 – Laroque 2 – Montoulieu 1 – Moulès et Baucels 1 – St Bauzille de Putois 2 – St Julien de la Nef 1 - St Martial 1 – St Roman de Codières 1 – Sumène 2.

Le nombre de délégués suppléants sera égal au nombre de délégués titulaires.

-demande aux communes membres de bien vouloir désigner leurs délégués au plus proche conseil.

//

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2017

18H30 à Ganges

Présents :

AGONES : TRICOU Patrick, BOURGET Emile (suppléant) - **BRISSAC** : RODRIGUEZ Jean-Claude, CAUSSE Jean-Louis (suppléant). - **CAZAILHAC** : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre. - **GANGES** : CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, MAZAURIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel. - **GORNIES** : MAURICE Nicole. - **LAROQUE** : CHANAL Pierre. - **MONTOLIEU** : CHAFIOL Guilhem. - **MOULES ET BAUCELS** : GAUBIAC Jean-Pierre. - **ST BAUZILLE DE PUTOIS** : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel. - **ST JULIEN DE LA NEF** : FAIDHERBE Lucas. - **ST MARTIAL** : JUTTEAU Françoise - **ST ROMAN DE CODIERES** : VILLARET Luc (pour les ordres du jour n°4 à 17). - **SUMENE** : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, PALLIER Ghislain.

Absents représentés : - **GANGES** : BERTRAND Marc par FABRIER Gérard - VIGNAL Marinège par OLLIER Hélène - VIVANCOS Bertrand par CAUMON Bernard - **LAROQUE** : CARRIERE Michel par CHANAL Pierre - RICOME Géralde par SERVIER Pierre - **MOULES ET BAUCELS** : JALABERT Bernard par GAUBIAC Jean-Pierre - **SUMENE** : MORALI Jérôme par BOISSON Isabelle

Absent : **SAINT ROMAN DE CODIERES** : VILLARRET Luc (pour les ordres du jour n°1 à 3).

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR N° 1 : THÉÂTRE ALBARÈDE.
DEMANDES DE SUBVENTIONS
À EFFECTUER AUPRÈS DE :

- la DRAC Occitanie pour la programmation 2018

Afin de financer le projet du théâtre Albarède à hauteur de 20 000 € pour ce qui concerne le programme d'éducation artistique et culturelle 2018.

- la Région pour la saison 2018

Afin de financer une partie de la saison 2018 à hauteur de 30 000 €.

- le Département du Gard pour la saison 2018

Afin de financer une partie de la saison 2018 à hauteur de 5 000 €.

Monsieur le Président souligne qu'une erreur s'est glissée dans la note de synthèse et que le montant d'aide financière du département du Gard est de 5 000 € et non pas 30 000 € comme indiqué à tort.

Après en avoir délibéré le conseil de communauté adopte à l'unanimité les demandes de subventions qui sont à effectuer auprès des organismes mentionnés ci-dessus.

ORDRE DU JOUR N° 2 : OPAH :
SUBVENTIONS À ACCORDER AUX PARTICULIERS
AYANT UN DOSSIER VALIDÉ PAR L'ANAH

Dans le cadre de l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat, les dossiers qui ont été financés par l'ANAH doivent faire l'objet de subventions de la communauté de communes.

Les particuliers sont issus des communes de Brissac, Cazilhac, Ganges, Montoulieu, Moulès et Baucels, St Bauzille de Putois, Sumène, St Julien de la Nef et St Martial. Les travaux portent sur la maîtrise énergétique et sur l'autonomie.

A l'unanimité le conseil de communauté décide d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessous.

Dossier accepté	Type de travaux	Commune	Montant éligible HT	Subvention Communauté de Communes (5%)
MME Marie Ange CHAFIOL	Energie	Montoulieu	5 970 euros	298.5 euros
MME Catherine BOISSIN	Energie	Ganges	12 306 euros	615.3 euros
MME Olivier BATAILLE	Energie	St Bauzille De Putois	39 126 euros	1 956.3 euros
Mme Laboureau Mr Dupuy	Energie	St Bauzille De Putois 34	14 224 euros	711.2 euros
Mr Eusebe	Energie	St Bauzille De Putois 34	3 484 euros	174.2 euros
Mr Calzaroni de Castro	Energie	Cazilhac 34	16 000 euros	800 euros
Mr Verite	Energie	Brissac 34	16 000 euros	800 euros
Mme Bastide	Energie	Sumène 30	20 000 euros	1000 euros
Mme Boutissou	Energie	Sumène 30	16 000 euros	800 euros
Mr Panafieu	Energie	St Julien de la Nef 30	16 000 euros	800 euros
Mr Francois	Energie	Sumène 30	20 000 euros	1000 euros
Mme Dalahousse	Energie	St Martial 30	14 940 euros	747 euros
Mr et Mme Christophe Et Audrey ZANCHI ET DUCROS	Autonomie	Ganges	18 731 euros	936.5euros
Mme Christine TEILLAC	Energie	Moules et Baucels	11 819 euros	590.95euros
Mme Sonia ALEU	Energie	Ganges	20 295 euros	1014.7euros
Mr et Mme Eric Et Isabelle THOMAS et BASSI	Energie	Cazilhac	11 617 euros	580.85euros

Il est rappelé que les subventions sont versées aux administrés une fois les travaux fait, après visite de conformité de notre prestataire PACT Hérault et la délivrance par celui-ci de l'attestation correspondante.

ORDRE DU JOUR N° 3 : ECOLE PRIMAIRE DE GANGES, DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CLASSE ULIS POUR UN PROJET SUR LE THÈME CULTURE ET HANDICAP

L'enseignante de la classe ULIS a fait une demande de subvention pour un projet sur le thème culture et handicap qui concernera environ 10/12 élèves. Il s'agit de financer l'intervention d'un comédien, formateur, clown et d'une plasticienne soit un coût allant de 2250 € à 3000 € selon le nombre d'enfants. La restitution de ce travail pourrait se faire à l'occasion du festival plein feu en accord avec la communauté de communes et le directeur du théâtre.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté vote une subvention maximale de 3 000 € au projet de la classe ULIS, qui sera versée en fonction du nombre d'enfants et des co-financements qui pourraient être attribués ultérieurement à ce projet.



N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention	1 ^{er} versement, acompte de 70%	2 ^e versement, solde 30%
1	Mission Locale Garrigue et Cévennes	Forum des Métiers et de la Formation	500.00€	350.00€	150.00€
2	Cie Singulier pluriel	Vagabondances	1 500.00€	1050.00€	450.00€
3	Radio Escapades	Radio Bivouac	800.00€	560.00€	240.00€
4	Les Elvis Platinés	L'Hameçon V2	1 500.00€	1050.00€	450.00€
Total du montant des subventions			4 300.00€	3010.00€	1290.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

D'approuver le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessus

D'autoriser le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

ORDRE DU JOUR N° 5 : SERVICE CIVIQUE, EXTENSION DU DISPOSITIF AUX COMMUNES

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'ils se sont prononcés favorablement sur l'engagement de jeunes en mission de service civique par délibération le 29 mars 2017. La Communauté de Communes est à ce titre agréée pour trois ans depuis le 17 octobre 2017.

Il expose les nouvelles dispositions des services de l'Etat qui donnent la possibilité à la Communauté de Communes de mettre à disposition des volontaires auprès des communes. Elles devront de fait remplir les conditions de l'agrément, lors de la mise à disposition d'un volontaire. L'intermédiation facilite l'accueil des jeunes et peut permettre aux volontaires d'accomplir des missions de natures différentes. Les conditions de cet accueil sont définies par les directives de l'Etat.

Il est demandé au Conseil de Communauté :

D'approuver les principes de l'intermédiation « mise à disposition d'un volontaire en service civique »

D'autoriser le Président à signer l'avenant, portant agrément au titre de l'engagement de Service Civique

ORDRE DU JOUR N° 4 : ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES ACTIONS JEUNESSE 2017

Monsieur Luc Villaret rejoint la réunion au début de cet ordre du jour, ce qui porte le nombre de présents à 25 et le nombre de votants à 32.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des actions jeunesse 2017 « 2^{ème} appel à projet ». Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 04 juillet 2017, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

- Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération
- Le solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

ORDRE DU JOUR N° 6 : FIXATION DU MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS NE FAISANT PAS PARTIE DU TERRITOIRE

La communauté de communes demande des frais de scolarité aux communes où résident les enfants inscrits dans nos écoles mais domiciliés hors du territoire.

Les frais de scolarité sont les suivants :

Ecole élémentaire : 846,16 € / an / enfant

Ecole maternelle : 1 629,18 € / an / enfant

Le conseil de communauté décide à l'unanimité de fixer les frais de scolarité de la façon suivante :

Ecole élémentaire : 846,16 € / an / enfant

Ecole maternelle : 1 629,18 € / an / enfant

ORDRE DU JOUR N° 7 : ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT HÉRAULT ENERGIES

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des intercommunalités en matière de transition énergétique des territoires et d'adaptation aux effets du changement climatique. Dans ce contexte il expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte HÉRAULT ENERGIES pour la compétence « Maîtrise de la demande en énergie ».

Dans le cadre de cette compétence, Hérault Energies peut apporter de nombreux services et notamment :

- Appui technique à la gestion des installations et en particulier la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- Assistance et conseil pour la gestion des consommations,
- Gestion des certificats d'économie d'énergie,
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'opérations d'investissement en faveur de maîtrise de l'énergie.

Les conditions financières pour l'exercice de ces compétences et notamment en matière de subvention, de participation et de financement sont définies par délibération du Comité Syndical et font l'objet d'une convention conclue avec chaque membre adhérent, définissant les conditions d'intervention du Syndicat.

Enfin, les communes héraultaises membres de la Communauté de Communes étant adhérentes à Hérault Energies au titre de la compétence distribution publique d'électricité, cette adhésion permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier des aides financières du syndicat pour les actions d'intérêts communautaires en faveur de la maîtrise de l'énergie, sur la partie héraultaise de son territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise la Président à demander l'adhésion de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises au Syndicat Mixte ouvert Hérault Energies au titre de la compétence « Maîtrise de la demande en énergies » telles que décrite à l'article 3.6 des statuts du Syndicat, ainsi qu'à signer tous documents à cet effet.

ORDRE DU JOUR N°8 : CRÉATION DE LA COMMISSION DE CONSULTATION MAPA PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT

Le Président indique au Conseil Communautaire qu'il convient de créer une Commission de Consultation MAPA pour le Plan Global de Déplacement.

Est proposée la composition suivante :

Président : Jacques RIGAUD

Membres Titulaires :	Membres suppléants :
BOISSON Isabelle	FAIDHERBE Lucas
CAUMON Bernard	JUTTEAU Françoise
CHANAL Pierre	LEPROVOST Richard
COMPAN Pierre	MAURICE Nicole
ISSERT Michel	SANTNER Muriel

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de la Commission de Consultation MAPA et autorise le Président à signer tous documents à cet effet.

ORDRE DU JOUR N°9 : POURSUITE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Président rappelle qu'un Contrat Local de Santé a été signé le 8 octobre 2015 entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental du Gard et le Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, les Communautés de Communes du Pays Viganais et des Cévennes Gangeoises et Suménoises ont souhaité poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé à l'échelle de leurs deux territoires.

C'est pourquoi, afin de solliciter un avenant auprès de l'Agence Régionale de Santé, il convient de délibérer pour approuver la poursuite du Contrat Local de Santé initié par le Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Il est précisé dans le Contrat Local de Santé, que chaque signataires s'engagent à financer à hauteur d'un 1/3 chacun le poste de coordinateur du Contrat Local de Santé et les charges afférentes dans la limite d'un montant total annuel de 60 000 €, soit 20 000 € pour chacun des partenaires signataires.

La part qui incombait au Pays Aigoual Cévennes Vidourle sera répartie équitablement entre les deux Communautés de Communes au prorata de la durée de l'action.

Plusieurs élus regrettent que le contrat de santé n'aborde pas des thèmes importants pour le territoire tels que l'accès aux soins et le problème de la difficulté rencontrée par les médecins pour assurer leur remplacement lors de départ en retraite ou en cas de cessation de leur activité pour raison personnelle.

Monsieur le Président rappelle que le contrat de santé est piloté par l'ARS et que c'est un souhait très affirmé de la part de celle-ci de ne pas travailler sur l'accès aux soins, aussi seul l'accès aux droits est traité ainsi que la prévention notamment tournée vers l'enfance et la petite enfance. Enfin la thématique liée aux personnes âgées est également abordé.

Après en avoir délibéré à 30 voix pour et 2 contre (Mr Gaubiac Jean-Pierre et Mr Jalabert Bernard), le Conseil approuve la poursuite du Contrat Local de Santé initié par le Pays Aigoual Cévennes Vidourle en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays Viganais, approuve le co financement du poste de Coordination du Contrat Local de Santé pour la part qui incombait au Pays Aigoual Cévennes Vidourle et autorise le Président à signer un avenant au contrat et tous documents à cet effet.

ORDRE DU JOUR N° 10 : PRÉ CANDIDATURE AU DISPOSITIF RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES BOURGS CENTRES.

Le Président indique au Conseil Communautaire que la Région Occitanie en date du 19 mai 2017 a présenté une nouvelle politique en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres en soutenant les projets des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sport, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Il est précisé que cette politique transversale se traduit par la mobilisation de dispositifs qui s'appliqueront en fonction des spécificités et du projet de chaque Bourg Centre concerné.

En effet, cette action est ciblée en direction des :

- Villes centres des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE ;
- Pôles de services de proximité, de plus de 1 500 habi-

tants, qui offrent des équipements et services remplissant des fonctions de centralité;

- Des pôles de moins de 1 500 habitants remplissant un rôle de « pivot » en termes de services dans les territoires de faible densité démographique (anciens chefs lieux de canton).

Dans ce cadre, les communes et EPCI souhaitant s'engager dans cette démarche doivent de doter d'un Projet de développement et de valorisation afin d'identifier les enjeux et fixera les objectifs spécifiques du Bourg Centre (Programme opérationnel pluriannuel).

la Région Occitanie pourra accompagner financièrement (prestations externes) cette phase de définition du projet de développement. (taux maximum de 50% pour un coût plafonné à 30 000€ HT). A l'issue de cette phase préalable un contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » sera conclu.

A ce titre, il est proposé dans un premier temps que les communes et la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoise, répondant aux critères, de faire acte de pré-candidature auprès de la Région Occitanie. Etant entendu que la commune de Ganges souhaite d'ores et déjà acter sa pré-candidature.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à acter l'acte de pré-candidature au dispositif « Bourgs Centres » de la Région Occitanie en lien avec les communes concernées à signer tous documents s'y référants.

ORDRE DU JOUR N° 11 : ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Président informe le conseil de communauté qu'il doit faire face à de nombreuses demandes d'aménagement de la crèche de Ganges à la fois par les services de la PMI et de la CAF mais également des parents (pétition reçue cet été), il précise qu'il est opportun de s'interroger sur la maîtrise foncière sur la commune de Ganges pour un futur projet lié à la petite enfance qui pourrait à la fois regrouper la crèche et d'autres services tels que le RAM, les vacances sportives et les bureaux administratifs correspondants.

Un terrain de 2930 m² situé à Ganges est à la vente pour un montant de 190 000 €.

Le débat s'ouvre.

Monsieur Gaubiac estime que c'est à la commune de Ganges de payer ce terrain car les projets intercommunaux se font sur des terrains fournis par les communes.

Madame Boisson : c'est un projet qui doit être étudié dans un cadre plus large. Peut-être une commune peut donner un terrain ou bien trouver un terrain moins cher.

Monsieur Chafiol : souhaite que l'on se pose la question de savoir si le lieu est bon ? Il estime que c'est une erreur de tout concentrer à Ganges. Il n'y a pas de réflexion, de schéma de cohérence. Est-ce qu'un terrain peut être donné par une autre commune ?

Monsieur Gaubiac : moi je donne un terrain.

Monsieur Rigaud répond que tout dépend où se situe le terrain. Il attend les propositions mais rappelle qu'il faut environ 3 000 m². Il s'agit là d'une opportunité de maîtrise

foncière, le projet sera à définir ultérieurement et bien entendu étudié en commission et en conseil.

Monsieur Issert : la vraie question est : s'agit-il d'une bonne affaire à ce prix ? Sa réponse est oui.

Que va faire la communauté de ce terrain ? il faut y réfléchir, peut être qu'une commune proposera un terrain mais en tout état de cause cela reste une excellente opération financière.

Monsieur Leprovost : la commune de Ganges devrait acheter le terrain avec une rétrocession à la communauté de communes lorsqu'un projet sera prêt.

Monsieur Fratissier : donne des exemples de prix du foncier sur sa commune, qui s'avèrent plus élevés que le prix demandé pour ce terrain. Il rappelle également que sa commune a acheté le terrain de la gendarmerie alors que celle-ci sert à l'ensemble du territoire et que personne n'a trouvé à redire mais qu'il ne souhaite pas se porter acquéreur de ce bien.

Monsieur Chafiol : il faut se poser la question de savoir où on va implanter une future crèche ?

Monsieur Fabrier : il rappelle que la CAF a un schéma de cohérence concernant le pôle petite enfance et que celui-ci est repris dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Monsieur Rodriguez : Si la commune de Moulès et Bauls donne un terrain pourquoi en acheter un à Ganges ?

Monsieur Servier : la communauté de communes peut faire un tel investissement.

Une fois le débat clos, Monsieur le Président soumet au vote l'autorisation d'acquérir le terrain, d'engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

Le conseil de communauté décide à 26 voix pour et 6 contre (Boisson Isabelle, Morali Jérôme, Chafiol Guilhem, Leprovost Richard, Gaubiac Jean-Pierre et Jalabert Bernard)

- d'acquérir l'unité foncière située à Ganges (cadastrée AH 170, 172, 214, 265, 266, 267, 268, 269, 271, 272, 273, 274, 275, 403, 406) d'une contenance totale de 2930 m².

- d'autoriser le Président à signer tous les documents à cet effet.

ORDRE DU JOUR N° 12 : ACHAT DE MATÉRIEL

Le Président relaie la demande de la commune de Ganges qui souhaite savoir s'il est possible que la communauté de communes puisse envisager l'achat de matériel (tables, chaises...) qui serait mis à disposition de toutes les communes.

Monsieur Faidherbe : il remercie la commune de Ganges qui lui prête souvent du matériel. Il pense qu'il serait bien de faire un inventaire du matériel de toutes les communes.

Monsieur Issert : n'est pas favorable à cette idée car les communes fonctionnent très bien entre elles et que c'est un service difficile à gérer. Il souligne un problème de compétence, ce n'est pas une dépense obligatoire pour la communauté de communes. De plus il y a un risque que les communes ne renouvellent pas leur matériel. Selon lui il faudrait peut-être attendre.

Monsieur Chanal : pour sa part il a toujours fonctionné

seul, sans problème particulier. C'est une opération qui va mal fonctionner.

Monsieur Caumon : souligne pour sa part que la commune de Ganges doit faire face à beaucoup de demandes qui souvent émanent de l'extérieur. La commune doit demander du matériel à d'autres sinon il faut refuser de satisfaire certaines demandes de prêts.

Monsieur Gaubiak : c'est une forme de mutualisation.

Le débat étant clos, le Président soumet au vote l'achat de matériel.

Le conseil de communauté décide d'acquérir du matériel (tables, chaises, bancs) à 31 voix pour et 1 contre (Issert Michel).

ORDRE DU JOUR N° 13 : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président informe le conseil de communauté qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste de puéricultrice à 14h par semaine et pour augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 32 h à 35 h par semaine.

Après délibération le conseil de communauté décide à l'unanimité d'adopter le nouveau tableau des effectifs tel qu'il est annexé au présent compte-rendu.

ORDRE DU JOUR N° 14 : TERRITOIRE 34, **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016**

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le rapport d'activité de l'année 2016 de Territoire 34 et rappelle aux conseillers communautaires que ce rapport doit faire l'objet d'un vote et est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le rapport d'activité de l'année 2016 de Territoire 34.

ORDRE DU JOUR N° 15 : MOTION DE SOUTIEN **À L'HÔPITAL DU VIGAN**

Le Président expose au conseil de communauté les difficultés que rencontre l'hôpital du Vigan et la fermeture de 11 lits de médecine depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il propose d'adopter une motion de soutien à l'hôpital du Vigan dont il lit le texte :

« MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF DE L'HÔPITAL DU VIGAN

Monsieur le Président indique qu'il a été interpellé par les personnels des hôpitaux publics des bassins Viganais, Gangeois, Suménois, Causse Aigoual Cévennes et Piémont Cévenol pour l'informer qu'ils ont créé un collectif pour la défense du secteur public hospitalier sur le territoire.

Au cœur des inquiétudes, le gel de 11 lits de médecine sur 21, depuis le 1er janvier 2017, entraînant une réduction de personnel. Alors que le taux de remplissage était de 75%, l'ampleur de ce gel semble difficilement justifiable, d'autant qu'il menace la rentabilité du service.

De plus les membres du collectif déplorent l'absence de

Directeur in situ, et ce depuis plusieurs mois.

En effet, depuis le départ du précédent Directeur, l'intérim est assuré par la Directrice du CHU de Nîmes.

Au-delà des difficultés organisationnelles, cette absence de direction freine le processus décisionnel et de développement de projets pour l'avenir de l'établissement.

Les membres du collectif souhaitent également mettre l'accent sur le fait que le centre hospitalier du Vigan est un établissement de proximité, à taille humaine, dont la qualité des soins est reconnue de tous. Il s'agit d'un acteur essentiel sur un territoire déjà fragilisé sur le plan médical, économique et social. Sa gestion ne peut donc être comparée à celle d'un CHU.

Par courrier en date du 14 juin, le collectif a donc interpellé les élus et la population afin de rappeler l'importance de ce service public de proximité, notamment pour l'accès aux soins de la population.

Monsieur le Président propose d'exprimer le soutien du conseil de communauté à l'action du collectif de l'hôpital du Vigan, et rappelle le rôle important que joue la maison de retraite St Martin de Sumène au sein de l'hôpital du Vigan en contribuant à maintenir les personnes âgées dans un cadre de proximité.

Il est donc proposé d'inscrire dans la motion que le conseil :

-PARTAGE les inquiétudes exprimées par le collectif de l'hôpital du Vigan quant à l'avenir de cet établissement.

-SOULIGNE l'importance de ce service public de proximité pour l'accès aux soins de la population du territoire.

-DEMANDE le déblocage des 11 lits de médecine gelés depuis le 1er janvier 2017.

-DEMANDE la nomination sans délai d'un Directeur in situ pour cet établissement.

-DEMANDE le maintien de l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR). »

Après délibération le conseil de communauté adopte à l'unanimité la motion de soutien à l'hôpital du Vigan.

Madame Boisson souhaite rajouter que l'hôpital du Vigan assure des soins de qualité et propose de nombreux services tels que le service de médecine (court séjour) avec des lits dédiés aux patients en soins palliatifs (lisp), un plateau technique de rééducation (SSR), une unité de soins de longue durée (USLD), 2 EHPAD, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et une équipe spécialisée Alzheimer (ESA).

Il y a également un institut de formation d'aide-soignant (IFAS) et une blanchisserie offrant ses services aussi bien en interne qu'auprès d'autres structures extérieures. L'hôpital propose également un service de portage des repas.

Ainsi l'hôpital intervient non seulement pour les soins, mais aussi pour la préservation des liens sociaux, l'aide dans la vie quotidienne des patients à domicile ou encore pour la formation des futurs soignants.

Cet hôpital s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire aux multiples compétences reconnues. C'est un lieu qui accueille des femmes et des hommes touchés dans leur corps et dans leur âme au détour de la maladie.

**ORDRE DU JOUR N°16 : NOMINATION DES
DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CÉVENNES GANGEOISES ET SUMÉNOISES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE
TOURISME CÉVENNES MÉDITERRANÉE**

Le Président informe le Conseil de Communauté que l'article 6 des statuts de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée précise la composition du Conseil d'Administration notamment le collège n°2 – Représentants des élus Communautaires.

Les représentants des élus Communautaires sont au nombre de huit, dont de droit le Président de la Communauté de Communes, désignés par délibération. Il est également précisé que le Conseil Communautaire doit désigner les suppléants amenés à remplacer l'administrateur titulaire absent. Il est précisé que l'administrateur titulaire absent choisira son remplaçant sur la liste des suppléants, par écrit.

A cette fin le Président propose les administrateurs suivants :

Membre de droit : Jacques RIGAUD

Titulaires

BOURGET Emile
FAIDHERBE Lucas
FRATISSIER Michel
GIRARD André
ISSERT Michel
SANTNER Muriel
SERVIER Pierre

Suppléants

AUZEPY Lydia
BERTRAND Marc
CAUSSE Jean-Louis
CHANAL Pierre
DECISIER Geneviève
MOLA Virginie
MORALI Jérôme

Monsieur Bourget Emile fait savoir au Président qu'il ne souhaite plus être délégué car il sent un grand désarroi des professionnels et ne sait comment y répondre, il préfère s'en tenir éloigné.

Monsieur Causse Jean-Louis ne veut plus être délégué car il n'a jamais siégé auparavant et n'a pas le temps d'assister aux réunions.

Monsieur Chafiol et Madame Boisson demandent au Président ce qui motive cette nouvelle désignation de délégués pour représenter la communauté de communes au conseil d'administration de l'office de tourisme ?

Monsieur le Président répond que c'est un manque de confiance dans ses 2 vice-présidents qui l'a motivé, il ne veut plus que la communauté de communes soit représentée par des personnes qui ne sont pas en phase avec la politique de celle-ci.

Monsieur Chafiol : Qu'est-ce qu'on me reproche ?

Cela fait 12 ans que je suis vice-président du tourisme, l'office de tourisme a toujours fonctionné sauf depuis le changement de direction. J'ai toujours défendu que la communauté de communes ne donnerait pas plus de 150 000 € pour le budget de l'OT. On me reproche de travailler avec Sud Cévennes.

C'est du despotisme, on ne me coupera pas la parole pour autant. Il ne faudra pas s'étonner de ce qui se passera par la suite. Certains s'acharnent pour que ça ne fonctionne pas avec Sud Cévennes.

Monsieur Rigaud précise à Madame Boisson qu'elle a

pris des positions critiques par rapport aux décisions de la communauté de communes dans les bulletins municipaux de sa commune. Il ne veut pas une pensée unique mais il demande juste une fidélité à ses vice-présidents.

Monsieur Chafiol : c'est réciproque, je ne fais plus confiance au Président.

Madame Boisson : vous vous fabriquez une majorité sans démocratie.

Monsieur Rodriguez : tient à dire qu'il est triste car ils ne méritent pas d'être rejetés ainsi. Chacun a ses idées et il n'est pas normal qu'ils soient exclus pour ça.

Monsieur Faidherbe estime qu'ils n'ont pas démerité dans la gestion de l'OT. C'est le conseil d'administration de l'OT qui n'a pas bien fonctionné, l'objectif n'est pas clair. Il ne souhaite plus faire partie des délégués.

Madame Boisson demande que le nom de Monsieur Morali soit enlevé de la liste des délégués estimant qu'il serait contrarié de cette situation.

En remplacement des personnes ne souhaitant pas être délégués, le Président propose à Madame Magali Servier-Canac, à Monsieur Bernard Caumon, à Monsieur Ghislain Pallier et à Monsieur Villaret d'être sur la liste des délégués.

Monsieur Villaret refuse car il ne connaît pas suffisamment les problèmes de l'office de tourisme. Les trois autres acceptent.

Le poste restant à pourvoir est proposé à Madame Nicole Maurice qui accepte.

La liste des délégués proposée pour représenter la communauté de communes au conseil d'administration de l'office de tourisme Sud Méditerranée est la suivante :

Membre de droit : Jacques RIGAUD

Titulaires

CAUMON Bernard
FRATISSIER Michel
GIRARD André
ISSERT Michel
SANTNER Muriel
SERVIER-CANAC Magali
SERVIER Pierre

Suppléants

AUZEPY Lydia
BERTRAND Marc
CHANAL Pierre
DECISIER Geneviève
MAURICE Nicole
MOLA Virginie
PALLIER Ghislain

Monsieur le Président demande alors au conseil s'il accepte de voter cette nouvelle proposition par liste ou s'il souhaite procéder à un vote nom par nom.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité (2 voix contre-Gaubiac Jean-Pierre et Jalabert Bernard- et 30 voix pour) de voter par liste les noms ainsi proposés.

Vote de la liste

Le conseil de communauté se prononce de la façon suivante :

Délégués Titulaires :

- Contre : 8 (Boisson Isabelle, Morali Jérôme, Chafiol Guilhem, Jutteau Françoise, Leprovost Richard, Rodriguez Jean-Claude, Gaubiac Jean-Pierre, Jalabert Bernard)
- Abstention : 3 (Faidherbe Lucas, Tricou Patrick, Villaret Luc)
- Pour : 21

Délégués Suppléants :

- Contre : 7 (Boisson Isabelle, Morali Jérôme, Chafiol

Guilhem, Leprovost Richard, Rodriguez Jean-Claude, Gaubiac Jean-Pierre, Jalabert Bernard)

- Abstention : 3 (Faidherbe Lucas, Tricou Patrick, Villaret Luc)

- Pour : 22

Le conseil approuve à la majorité les délégués tels que proposés ci-dessus pour représenter les élus communautaires à l'office de tourisme Cévennes Méditerranée et autorise le Président à signer tous documents à cet effet.

ORDRE DU JOUR N°17 : NOMINATION DES MEMBRES AUX INSTANCES DU GAL CÉVENNES

Le Président informe le Conseil Communautaire que le GAL Cévennes anime et gère le programme européen 2014-2020 sur les Cévennes à l'échelle des Communautés de Communes Cèze en Cévennes, Piémont Cévenol, Alès Agglomération et du Pays Aigoual Cévennes Vidourle. Il précise que le Pays Aigoual Cévennes Vidourle avait nommé deux membres par Communautés de Communes aux instances (Comité de Programmation et Conseil d'Administration) du GAL Cévennes.

Suite à la dissolution de celui-ci, qui ne modifie pas le périmètre du Gal Cévennes, il convient de nommer deux nouveaux membres (deux titulaires et deux suppléants) afin de siéger aux Conseils d'Administration et de Programmation. Etant entendu que le Président ne peut être nommé étant déjà membre au titre du Conseil Départemental de l'Hérault.

Enfin, il est rappelé qu'afin d'assurer la représentation de l'ensemble des EPCI et des communes isolées du territoire, le GAL a formé le comité de programmation par un collège public et par un collège privé. Le fonctionnement des GAL impose au comité de programmation une règle de « double quorum », c'est-à-dire que le comité ne peut siéger que s'il réunit au moins la moitié des membres collège public ainsi que la moitié du collège privé.

A cette fin le Président propose les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
FRATISSIER Michel	CAUMON Bernard
ISSERT Michel	GIRARD André

Monsieur Chafiol : c'est de la démolition. Attention de ne pas jouer les chaises vides. Le GAL demande beaucoup de temps, il a toujours été présent. Le Maire de Ganges manipule la communauté de communes, depuis son élection on n'a que des problèmes à la communauté.

Monsieur Rigaud lui répond qu'il n'a fait que son travail, ce pour quoi il avait été désigné par le Pays. D'autre part il lui précise que dans sa vie il ne sait jamais fait dicter sa conduite par qui que ce soit.

Monsieur Leprovost : tout se fait dans le dos des délégués.

Monsieur Fratissier : souhaite intervenir puisqu'il est mis directement en cause. Il rappelle qu'il n'est pas dépositaire d'une quelconque vice-présidence au sein de la communauté, qu'il ne s'est donc pas « placé ».

Pour revenir sur les débats, il a seulement été favorable au vote d'un contrat de ruralité avec le Grand Pic Saint Loup et pas plus. Cela ne nous engage en rien sur le futur de la communauté de communes, il ne verrouille rien, il n'a pas

de contact avec le Grand Pic Saint Loup.

Il souhaite défendre le Président et précise aux intéressés que lorsque l'on a une vice-présidence il faut être solidaire avec le Président après en avoir débattu. Or plusieurs points de discordes apparaissent comme l'augmentation des impôts et le contrat de ruralité. Ils ne sont pas d'accord sur des questions de fond.

Monsieur Issert : C'est délicat pour Mr Fratissier de défendre le président alors que pour Mr Chafiol le Président est l'homme de paille du Maire de Ganges. Pour sa part il n'a jamais considéré que le Président était sous l'emprise de la commune de Ganges.

Monsieur Leprovost : le fond du débat c'est un désaccord sur la politique globale territoriale et une défiance s'est mise en place. Il n'y a pas de débat, ne sont pas associés aux décisions surtout quand le sujet touche le périmètre territorial.

Les débats étant clos le Président demande au conseil s'il accepte de voter cette proposition par liste ou s'il souhaite procéder à un vote nom par nom.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de voter par liste les noms ainsi proposés.

Le conseil de communauté se prononce de la façon suivante :

Titulaires :

- Contre : 5 (Boisson Isabelle, Morali Jérôme, Chafiol Guilhem, Leprovost Richard, Rodriguez Jean-Claude)

- Abstention : 4 (Faidherbe Lucas, Tricou Patrick, Jutteau Françoise, Villaret Luc)

Suppléants :

- Contre : 5 (Boisson Isabelle, Morali Jérôme, Chafiol Guilhem, Leprovost Richard, Rodriguez Jean-Claude)

- Abstention : 4 (Faidherbe Lucas, Tricou Patrick, Jutteau Françoise, Villaret Luc)

- Pour : 23

Le conseil approuve à la majorité les délégués tels que proposés ci-dessus pour représenter les élus communautaires au GAL Cévennes et autorise le Président à signer tous documents à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Annexe au compte-rendu

Lors de la séance du 26 septembre 2017, Monsieur Bourget a signalé qu'il avait été omis dans les présents et demande à ce que ce soit rectifié.

Monsieur Chafiol demande que son intervention soit modifiée :

-ordre du jour n°11 : §10 « Je découvre ce projet. Je ne connais pas ce terrain et le conseil n'a aucun document pour le situer (plan cadastral, etc...). On ne peut pas se prononcer sur cette acquisition foncière sans un minimum d'éléments. Il faut se poser la question de savoir où on va implanter une future crèche ? »

-ordre du jour n°17 : § après la proposition des délégués « Rappelle qu'il était délégué au GAL avec Mme Boisson et que changer de délégués en cours de mandat c'est de la démolition. »

Le conseil de communauté accepte que ces remarques soient annexées au compte-rendu du 13 septembre 2017.

À Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Objet : **délibération sur l'acquisition d'une unité foncière située à Ganges.**

Monsieur le Président,

Lors du Conseil de communauté du 13 septembre 2017, la CCCGS a délibéré sur l'acquisition d'une unité foncière située à Ganges, au motif qu'il fallait envisager le déplacement de la crèche actuelle dont l'accès était malaisé et qui avait fait l'objet d'une pétition.

Nous n'étions pas au courant de ce besoin avant l'annonce faite en bureau la semaine précédente. Nous ne contestons pas la nécessité de regrouper les différents services Enfance/Jeunesse sur un lieu plus accessible, services comme celui de la RAM, des bureaux du service Enfance/Jeunesse et de la crèche.

Cependant, lors de ces 2 réunions, nous n'avions aucun élément nous permettant de juger de l'opportunité de ce terrain, à l'exception de son prix, présenté comme une aubaine. Nous n'avions à ce jour aucun document prévisionnel d'aménagement de l'espace sur cette zone, ni de plan cadastral pour situer l'acquisition, ni d'information sur l'accès et les réseaux secs et humides desservant la parcelle.

Devant cette proposition inopinée, et Ganges refusant d'acheter le terrain pour le mettre à la disposition de la Communauté de communes – principe utilisé jusqu'à ce jour – Monsieur Gaubiac, maire de Moules et Baucels a réagi en proposant un terrain gratuit sur sa commune. Cette proposition aurait dû donner lieu – pour le moins - à une analyse rapide de faisabilité avant toute mise au vote.

Suite à la demande de Monsieur Chafiol lors de la réunion du 26/09/2017, vous nous avez fait parvenir le plan cadastral de la parcelle, plan difficilement compréhensible (à quoi correspondent les traits jaune et bleu?).

Nous étant rendus sur place, nous constatons qu'un grand bâtiment obstrue l'accès à ce terrain. Ce bâtiment fait-il partie de l'acquisition ? Si oui, quel est le coût de sa démolition, y compris l'évacuation des ruines. De plus, le chemin d'accès à ce terrain est beaucoup plus étroit que celui de la crèche actuelle.

Nous vous demandons donc par la présente de nous fournir un plan cadastral compréhensible, indiquant s'il y a des surfaces bâties à conserver ou non, la situation des réseaux afférents et les documents d'urbanisme propres à cette zone, y compris l'accès à la départementale 999.

Le prix annoncé de 190 000 € comprend-il la remise à nu du terrain préalable à la construction ?

Nous souhaitons avoir ces réponses et les documents légaux dans les plus brefs délais, afin de lever toute opacité sur cette transaction et d'éviter un recours.

Par ailleurs, alors que vous avez fait voter une augmentation des impôts de la CCCGS cette année pour préserver son équilibre budgétaire futur, nous avons été étonnés d'entendre en conseil que « la Communauté de Communes peut faire un tel investissement ».

Nous estimons que les élus en charge du bien public ont le devoir de faire des choix qui minimisent la dépense collective, d'autant plus si des opportunités d'économie existent.

De plus, nous ne comprenons pas pourquoi tant d'équipements devraient automatiquement se trouver sur le bourg-centre, qui dispose du propre aveu de son maire, de peu de terrains, et dont la rocade, déjà saturée, ne joue plus son rôle de voie rapide vers le Vigan.

Une crèche existe déjà à Saint-Bauzille, sur la route de Montpellier.

Situer le déplacement de l'actuelle en sortie de Ganges sur la route de Nîmes serait utile et plus facile d'accès.

En espérant que les prochains ordres du jour soient mieux documentés et que les sujets soient préalablement traités en commission, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations,

Isabelle Boisson et Guilhem Chafiol, vice-présidents.



À Madame la Sous-Préfète de l'Hérault - Sous-préfecture de Lodève

Objet : Retrait de délégation des commissions «Tourisme» et «Aménagement de l'espace et développement durable» de la CCCGS

Madame la Sous-Préfète,

Je vous adresse ce courrier pour vous interpeler sur une décision du Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises qui me semble abusive et inacceptable. M. Jacques Rigaud a annoncé en commission le 4 octobre dernier à Madame Isabelle Boisson, déléguée de Sumène et vice-présidente de la commission Aménagement de l'espace/Développement durable/Patrimoine qu'il lui retirait sa délégation de fonction. (Le thème de cette délégation avait été proposé par madame Boisson elle-même en 2014, alors qu'elle avait été élue vice-présidente par le conseil communautaire, élection qui aurait d'ailleurs dû se faire en commission si je me réfère au code.)

Un précédent à cette radiation a déjà eu lieu lors du conseil du 13 septembre 2017, où le président a procédé à un renouvellement des élus communautaires délégués au conseil d'administration de l'Office de Tourisme, aboutissant à l'éviction de M^{me} Boisson et d'un autre vice-président, M. Chafiol, homme de longue expérience et estimé des acteurs économiques. Ils ont été remplacés par MM. Fratissier et Issert, donnant ainsi 3 délégués à Ganges, 2 à Saint-Bauzille et 2 à Cazilhac. Indignés, les délégués des communes d'Agones, Brissac et Saint-Julien de la Nef se sont alors retirés du conseil d'administration de l'Office du Tourisme.

La raison invoquée par le président est « un manque de confiance en M^{me} Boisson, qui a pris des positions critiques par rapport aux décisions de la communauté de Communes dans les bulletins municipaux de sa commune. »

Je vous précise qu'en tant que maire, je n'ai été ni informé, ni reçu, par le président avant l'annonce de cette décision subite et injustifiée, qui ôte toute délégation de Sumène au sein de sa communauté de communes. Comment une déléguée qui exprime son opinion avec pertinence peut-elle être purement et simplement révoquée, sans aucun entretien préalable avec le Maire de la commune qu'elle représente?

De plus, si manque de confiance, il y a, ce n'est pas du fait de M^{me} Boisson, mais bien d'un groupe d'élus majoritaires au conseil, qui n'a jamais vraiment accepté l'expression d'avis divergents ou de demandes d'éclaircissement - qui plus est venant d'une femme, et nouvelle élue. Bien plus, ces élus de quelques communes ont entretenu l'opacité sur certaines décisions lourdes de conséquences pour l'ensemble du territoire. L'exemple le plus récent est une acquisition de terrain sur la commune de Ganges, proposée dernièrement sans aucun document à l'appui et sans étude en commission.

Je suis stupéfait que puisse exister une telle négation du droit d'expression des élus dans le débat démocratique. M^{me} Boisson a toujours rempli sa mission consciencieusement, dans un esprit de coopération et de réflexion sur le développement de l'ensemble du territoire ; c'est d'ailleurs avec cet objectif qu'elle avait proposé au conseil communautaire de créer cette commission qui n'existait pas auparavant et qui pouvait améliorer la cohérence de la politique communautaire.

A plusieurs reprises au cours de cette mandature, est apparue la nécessité pour notre communauté de communes de travailler sur l'élaboration d'un SCOT, ou au minimum de construire un projet de territoire, afin d'inscrire les nouvelles réalisations dans un schéma d'ensemble. C'était un objectif annoncé, mais il a chaque fois été repoussé, sauf urgence administrative et financière, où il a été réalisé à moitié et sans étude sérieuse, par exemple à l'occasion de l'instauration des contrats de ruralité.

J'ajoute que le fonctionnement de la Communauté de Communes n'a jamais été entravé par les remarques et questions formulées par M^{me} Boisson ou d'autres délégués siégeant au conseil, la légalité du vote final du conseil n'a jamais été remise en cause. Les prises de position de délégués concernant les orientations de la communauté de communes relèvent à mon avis du simple droit d'expression, de la volonté d'ouvrir le débat, et d'en rendre compte aux administrés. La véritable raison d'une réaction aussi radicale m'est incompréhensible, à moins de prendre en compte des enjeux d'intérêts purement personnels.

En fait, le président ayant annoncé depuis plusieurs mois qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections, il apparaît qu'une entreprise de discrédit de ces délégués minoritaires est en cours, dans le simple but de renforcer l'influence de certaines personnalités.

Par ailleurs, force est de constater que l'implication financière de la CdC dans le village de Sumène reste minime depuis plusieurs années. Le seul projet porté actuellement est la réfection d'une classe de l'école, projet pour lequel je n'ai pas été consulté.

C'est donc pour toutes ces raisons que je fais appel encore une fois, Madame la Sous-Préfète- à votre sens de l'équité, espérant que vous veillerez à apporter toute la rigueur nécessaire à la bonne conduite des instances républicaines.

Vous remerciant de porter toute l'attention nécessaire à mon courrier, je vous prie d'agréer, madame la Sous-Préfète, l'expression de mes sentiments les plus respectueux,

Jérôme Morali, maire

pièces jointes : comptes-rendus des conseils de communauté cités

ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE DES HABITANTS

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
L'ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE
DES HABITANTS DU 30 MAI 2017**

Présents : Damien Anxionnat, Martine Barbier, Pascale Itier, Chantal Gayaud, Jean-Claude Pintard, Hubert Bresson, Véronique Redares, Stéphane Boissières.

Adjoint en charge de la commission communication & démocratie locale: Richard Leprovost Invités : Jérôme Morali et Marie Dartevel

La réunion commence par la lecture et la validation du compte rendu de la dernière réunion du 25 Avril 2017.

Vente du mas de Jauverte :

Suite au débat du 25 Avril sur la question de l'achat du mas de jauverte par la municipalité, Jérôme intervient pour nous expliquer que la décision du département a pris de cours le conseil municipal et qu'au vu de la situation financière de la commune, il n'est pas possible d'acheter le mas sans mettre en difficulté les projets déjà engagés. De plus, c'est bien à l'échelle du pays disparu que ce projet pouvait s'envisager et rien aujourd'hui ne laisse penser qu'un territoire de ce périmètre verra le jour à l'horizon 2020. Mr Bouad, président du département, a bien voulu accorder un délai de trois mois à la municipalité pour essayer de convaincre les trois communautés de communes de financer cet achat. Rdv seront pris cet été pour en discuter.

Contrat local de santé :

Marie Dartevel, adjointe à la vie sociale, nous présente le contrat local de santé et ses deux axes principaux que sont l'accès aux droits et à la prévention. Des pistes d'actions en direction des professionnels et de la population sont intéressantes mais rien de concret n'émerge de ce contrat concernant l'installation de nouveaux médecins sur le territoire ou le remplacement des départs en retraite. Rien non plus pour rassurer la population sur le maintien des structures hospitalières de Ganges et du Vigan et la maison de retraite de Sumène. La commission vie sociale travaille actuellement sur des solutions possibles pour remplacer le médecin de Sumène, à son départ en retraite, et Marie distribue un questionnaire à remplir par les habitants pour pouvoir justifier du besoin auprès des différentes instances (Agence régionale de santé, ordre des médecins). Les participants évoque les maisons de santé comme piste de réflexion pour la commission vie sociale et insistent

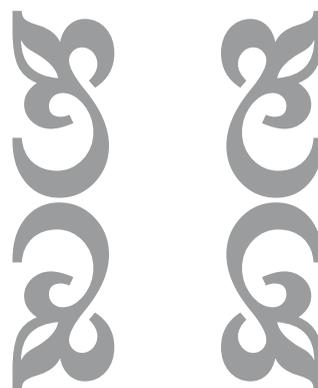
sur la nécessité de remplacer le Docteur Monnet. Ils font aussi état du besoin d'un dentiste sur le village.

Débat :

Les participants ont reçu pour information la prospective des besoins en irrigation agricole à l'horizon 2030. Ce document fait le bilan des prélèvements actuels, de l'état quantitatif des ressources par sous-bassin versant de l'Hérault, et présente les demandes des chambres agricoles pour le futur. Certains participants font remarquer que le Rieutord et le Recodier n'apparaissent pas sur bon nombre de cartes et notamment sur la carte des états quantitatifs. Richard répond qu'il a

soulevé ce point en Commission Locale de l'Eau et qu'une étude va être faite en 2018 sur ces deux cours d'eau pour lever les deux inconnues que sont l'apport de débit à l'Hérault en surface mais aussi en souterrain. A la suite de cette étude, notre sous bassin versant sera probablement classé en déficit. A l'horizon 2030 les demandes agricoles ne devraient pas trop augmenter sur notre secteur mais elles explosent sur le bassin aval avec les demandes d'irrigation de la viticulture mais aussi des demandes pour 150 Ha de maïs qui en terme de volume prélevé, représenterai plus que les prélèvements actuels sur le bassin amont (Arre, Hérault, coudoulous, Rieutord, vis). Pour rappel, la culture du maïs est très consommatrice d'eau avec 5000m3/ha soit 5 fois plus que la vigne.

Date de la prochaine réunion APH :
mardi 17 Octobre 2017 à 19h à l'Escale



Le nouveau régime indemnitaire des agents: le RIFSEEP
 Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) se substitue aux primes ou indemnités versées antérieurement aux agents. Il a pour objectif de créer une « prime unique » à terme en supprimant toutes autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir. Ce régime devient le nouvel outil indemnitaire de référence pour tous les fonctionnaires de l'Etat, et par transposition celui des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 27 juin 2017, et après avis favorable de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion du Gard, le Conseil Syndical du SIVOM de la Région Suménole a décidé à l'unanimité de substituer le RIFSEEP aux primes et indemnités versées jusqu'à ce jour aux agents.

Le RIFSEEP comporte deux parties :

L'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertises (IFSE) qui repose sur une formalisation précise de critères professionnels liés aux fonctions et sur la prise en compte de l'expérience accumulée par l'agent

Le complément indemnitaire annuel (CIA) qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. L'appréciation de ces éléments se fonde sur l'entretien professionnel.

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un

coefficient de prime appliqué à un montant de base fixé par la délibération en fonction de grilles imposées par l'Etat. Ce coefficient sera déterminé à partir de résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

1 Pour les agents de catégorie C :

- Assiduité, Ponctualité
- Formation
- Absence
- Exposition aux risques
- Exécution et qualité des tâches
- Capacité relationnelle (hiérarchie, collègues, usagers)
- Polyvalence, adaptabilité, implication, initiative

2 Pour les agents de catégorie B :

- Il se rajoute aux critères de la catégorie C
- Capacité d'organiser
- Communication et négociation
- Aptitude à l'encadrement

3 Pour les agents de catégorie A :

- Il se rajoute aux critères des catégories C et B
 - Analyse, synthèse et réalisation des objectifs
 - Participation aux réunions, disponibilité
 - Pilotage et organisation de la structure
- Au vu de ces résultats, et en accord avec l'ensemble des représentants des communes du SIVOM, des arrêtés annuels et individuels seront fixés par le Président.

PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses




 <p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	 <p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et sur tout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	 <p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité</p>

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de recharge, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
 112 ou 18 Pompiers
 15 SAMU
 17 Gendarmerie, Police

www.ecologie-solidaire.gouv.fr
 #pluieinondation

 www.vigilance.meteofrance.com
VIGICRUES www.vigicrues.gouv.fr

 www.interieur.gouv.fr



Pour les familles

> programme détaillé
édité chaque trimestre

Convivialité, initiatives, partages de savoirs et de savoir-faire, informations, prévention, orientation, soutien à la parentalité, écoute, accompagnement, bien-être et loisirs, découverte, faire ensemble en famille, entre parents et enfants...

Voilà tout ce que vous trouverez au pôle famille de l'Agantic !



ACCOMPAGNEMENTS DES PROJETS D'HABITANTS : l'Agantic peut vous accompagner dans la réalisation de certains de vos projets et idées. Exemples de projets mis en place à partir de l'initiative d'habitants : jardin partagé, animation d'ateliers (partage de savoirs et de savoir-faire), vacances collectives, sorties ... N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour en parler !

ATELIER PARENTS-ENFANTS : les mercredis après-midi de 14h30 à 17h00, pour le plaisir de « faire ensemble », entre parents et enfants.

ATELIER DE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE : les premiers mardis du mois de 9h00 à 11h30, soutien à la fonction parentale avec des intervenants spécialisés qui répondent à vos questions de parents...

Action réalisée en partenariat avec le réseau parentalité.

GOÛTER PHILO parents-enfants : un mercredi par trimestre de 10h30 à 12h00 pour les scolaires et, de 14h30 à 16h00 pour tous publics. Comment aborder les grands thèmes de l'actualité ou de la vie avec vos enfants ? Ces goûters philo sont animés par une psychologue et une comédienne. En partenariat avec la médiathèque.

SORTIES en famille ou adultes seuls : découverte de la région, balades dans la nature, piscine, montagne, musées, mer ... les sorties sont choisies à partir de vos propositions ! Déplacement en mini-bus et covoiturage.

SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ en famille ou adultes seuls : pour découvrir le monde ludique des jeux, en partenariat avec la médiathèque Lucie Aubrac de Ganges et les Ludopathes de Saint-Bauzille-de-Putois.

SOIRÉES FEMMES : pour partager, échanger, prendre le temps pour soi entre femmes autour d'un massage, d'une soirée orientale, d'un repas convivial...

Parents, enfants, faites-nous part de vos suggestions d'activités, d'ateliers, de séjours, de service... nous essayerons d'y répondre.

>> INSCRIPTIONS 2017 / 2018

>> À PARTIR DU MARDI 22 AOÛT

>> Mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

L'accueil est fermé le jeudi matin

« TAPAS ET MUSIQUE DU MONDE » revient ...
Le vendredi 17 novembre, on fait la fête ensemble ! ...
Nous cherchons des habitants musiciens pour une scène ouverte (avant le concert) et des habitants cuisiniers, qui ont envie de faire découvrir leurs meilleures recettes sous forme de tapas ...
En partenariat avec l'association « Demain, dès l'Aube ».

LA FÊTE DE NOËL ... le mercredi 20 décembre ...
Le vrai Père Noël sera là, c'est confirmé ...

plus d'informations sur notre site internet
www.csc-agantic.fr

Centre Socioculturel Agantic
6, rue des écoles républicaines - 34190 - GANGES
tél : 04 67 73 80 05 - contact@csc-agantic.fr
www.csc-agantic.fr



Retrouvez-nous sur facebook « L'Agantic Ganges »

COVOITUREZ ! www.aganticovoiture.org



Pour les enfants de 3 à 13 ans

> programme détaillé
disponible à l'Agantic



Le secteur enfants 3-13 ans propose plusieurs activités : ateliers théâtre, accompagnement scolaire, centre de loisirs, séjours, week-end libéré des parents encadrés par des intervenants spécialisés ou des professionnels de l'animation.

L'ATELIER THÉÂTRE : pour les enfants du CM1 au CM2 les lundis de 17h30 à 19h00 au théâtre Albarède encadré par Agathe Arnal.
Apprends les bases des techniques de la scène et prépare un spectacle pour le festival Plein Feu.

L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : tous les jours scolaires une équipe de bénévoles et d'animateurs sont là pour t'accompagner dans ta scolarité de 17h à 18h.

LE CENTRE DE LOISIRS POUR LES 3-13 ANS : tous les mercredis et les vacances scolaires les animateurs t'accueillent dans un espace arboré au bord de l'Hérault avec différentes structures extérieures : aire de jeux pour les 3-8 ans, city stade pour les 6-13 ans, piscine... les animateurs élaborent leur programme d'activités en tenant compte du rythme de chacun et en défendant les valeurs de la citoyenneté, de la tolérance et du partage.

LES SÉJOURS POUR LES 6-13 ANS : si tu as envie d'évasion l'Agantic propose un séjour ski en hiver, un séjour au printemps et un séjour l'été. Alors n'hésite pas à venir te renseigner et à en parler autour de toi.

WEEK-END LIBÉRÉ DES PARENTS POUR LES 3-13 ANS : Vous avez besoin de souffler ? De prendre un peu de temps pour vous ? Ça tombe bien, les animateurs du centre de loisirs proposent chaque année un week-end sous tente à vos enfants.
Possibilité d'organiser également des « samedis soirs libérés des parents » en fonction de la demande. Venez-vous renseigner...

Les ateliers

**ADOS À PARTIR DE 14 ANS
ET ADULTES**

ANGLAIS
Remise à niveau.
Avec Caroline Thackara.
> MARDI de 18h30 à 20h00.
Tarifs : de 15€ à 122€/an
+ adhésion 8€/an.

ESPAGNOL
Débutant et remise à niveau.
Avec Antonio Garcia.
> MERCREDI de 18h30 à 20h00.
Tarifs : de 15€ à 122€/an
+ adhésion 8€/an.

YOGA
Avec Marie Christine Calais.
> MERCREDI de 19h00 à 20h15.
Tarifs : de 15€ à 130€/an
+ adhésion 8€/an.

MÉDITATION
Débutant et confirmé.
Avec Agathe Daumail.
> JEUDI de 18h30 à 19h30.
Tarifs : de 15€ à 122€/an
+ adhésion 8€/an.

TAI CHI ET QI GONG
Association Shan Sue.
> LUNDI à partir de 18h30.
Renseignements et inscription :
06 02 63 69 12
shanshue@hotmail.fr

Apprendre ou se détendre
dans une ambiance convi-
viale avec des intervenants
spécialisés et reconnus.

ENFANTS ET ADOS

ATELIER FUTSAL
de 13 à 17 ans
> MERCREDI de 19h00 à 20h15.
Tarif : 10€/an + adhésion 8€/an.

ATELIERS THÉÂTRE JEUNESSE

ENFANTS du CM1 au CM2
Avec Agathe Arnal.
> LUNDI de 17h30 à 19h00,
au théâtre Albarède.

PRÉ-ADOS pour les 6^e et 5^e
Avec Agathe Arnal.
> MERCREDI de 14h00 à 15h30,
au théâtre Albarède.

ADOS pour les 4^e et 3^e
Avec Agathe Arnal.
> MERCREDI de 16h00 à 17h30,
au théâtre Albarède.

Tarifs pour les ateliers théâtre jeunesse :
de 23€ à 130€/an + adhésion 8€/an,
inclus 2 spectacles au théâtre Albarède
pendant la saison 17/18.

2017 - 2018
de septembre à juin

Ouvert à tous !

Accompagnement de projets d'habitants >> Animation >> Prévention >> Information et Orientation >> Mobilité >> >> Accompagnement social

L'Agantic
Centre Socioculturel

6, RUE DES ÉCOLES RÉPUBLICAINES 34190 GANGES

POUR LES ADHÉRENTS

- Un site de covoiturage : www.aganticovoiture.org
- Un espace multimédias : 3 ordinateurs connectés en libre-accès
- Une « bibliothèque libre »
- Un coin café à prix coutant

POUR LES ASSOCIATIONS

- Domiciliation administrative
- Photocopies à prix coutant
- Aide aux projets et partenariats
- Soutien logistique
- Mise à disposition de salles
- Adhésion pour les associations : 16 €/an.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Centre Socioculturel Agantic assure une mission d'accompagnement des personnes allocataires du RSA. Cette mission est conventionnée et financée par le Département de l'Hérault. Publics concernés : les allocataires du RSA, n'ayant pas d'enfants mineurs à charge, orientés par le Département.

Référente unique : Sylvie Bretel
Sur rendez-vous, dans les locaux de l'Agantic : 04 67 73 80 05

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS CAF 34

Une salariée de L'Agantic assure une permanence pour vous accompagner dans vos démarches avec la CAF 34.

Les permanences d'accès aux droits CAF 34 ont été mises en place avec le soutien de la CAF 34, pour aider les allocataires les plus en difficulté, non-autonomes

avec l'outil informatique, sans maîtrise de la langue française, en situation de blocage...

Cette permanence a lieu sans rendez-vous, lundi de 10h00 à 12h00, mercredi de 14h00 à 16h00 et vendredi de 15h30 à 17h30.

Pour éviter l'engorgement de la permanence, nous vous invitons à privilégier les possibilités offertes par la CAF 34 sur le site www.caf.fr ou en rendez-vous téléphonique avec un technicien CAF 34 au 08 10 25 34 80.

ATELIERS D'INITIATION À L'INFORMATIQUE ET À INTERNET

Nouveau ! Dès le mois d'octobre, l'Agantic proposera des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'utilisation de l'ordinateur : acquérir et perfectionner les bases indispensables pour être autonome avec l'outil informatique, gérer sa boîte mail, naviguer sereinement sur internet, faire une démarche administrative en ligne, rédiger un courrier, télécharger un document, gérer vos photos. Renseignez vous !

ON PEUT S'ENTRAIDER !

Nous recherchons des personnes bénévoles dans les domaines suivants :
> Initiation à l'informatique et à internet
> Apprentissage de la langue et de la culture française
> Accompagnement scolaire en direction des collégiens et des enfants de l'école primaire
> Partage de savoirs et de savoirs-faire : proposition d'ateliers en rapport avec l'objet de l'association.

hebdomadaires

ADOS À PARTIR DE 16 ANS ET ADULTES

> 1^{ère} séance d'essai libre avant inscription définitive

TECHNIQUES DE BIEN-ÊTRE

Avec *Jeannine Capelle*.
du 07/09/17 au 12/10 et du 07/12 au 26/04/18
> JEUDI de 18h30 à 20h00.
Tarifs : de 15€ à 25€/an + adhésion 8€/an.

STAGE THÉÂTRE

Avec *Agathe Arnal*.
> LE WEEK-END.
Au théâtre Albarède.
Tarifs : de 5€ à 40€/stage + adhésion 8€/an.

Sauf indication contraire, les ateliers fonctionnent du 26 septembre 2017 au 31 mai 2018.

Une séance par semaine en période scolaire et pendant les vacances d'automne.

ADULTES

LANGUES ET CULTURES PARTAGÉES

Avec *Françoise Caneiro*.
> LUNDI ET JEUDI de 14h00 à 16h00.
Tarif 5€/trimestre + adhésion 8€/an.
Nouveau ! Pour les personnes d'origine étrangère : l'atelier « alphabétisation » fait peu neuve pour cette rentrée 2017 et devient « Langues et cultures partagées ». L'objectif de cet atelier est de faciliter votre vie en France en vous familiarisant avec la culture, les usages et la langue française.

L'accompagnement peut être adapté à votre projet et vos besoins dans la limite des possibilités de l'équipe encadrante. Cet atelier propose plusieurs possibilités autour de la culture et de la langue française : > Apprentissage de la langue française : alphabétisation et FLE > Accompagnement à la préparation du test de connaissance du français > Aide à l'apprentissage du code de la route > Dialogues en français en toute convivialité > La vie et la culture en France > Apprendre par le jeu...

TISSAGE DE TAPIS

TECHNIQUES ORIENTALES.
Avec *Hadda Benyachou*.
> MARDI de 14h00 à 16h00.
Adhésion 8€/an.

Pour les ados et les jeunes majeurs

ÉCOUTE, ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN



• EN CAS DE PROBLÈMES OU DIFFICULTÉS de tout ordre, (mal-être familial, santé, addiction, isolement, scolarité, projet professionnel...) n'hésitez pas à venir en parler avec Laure, éducatrice spécialisée qui travaille depuis près de 10 ans avec les jeunes publics. Laure peut vous écouter, vous conseiller, vous orienter ou vous accompagner. Elle travaille dans le respect de l'anonymat et du secret professionnel. Vous pouvez venir la voir sans rendez-vous, lors de ses permanences du mardi au vendredi de 13h à 14h (montez l'escalier de l'Espace Ados en face de la Poste) ou la joindre sur son portable professionnel au 06 44 04 71 19. Vous pouvez également rencontrer Laure dans les rues de Ganges, à l'Espace ados et lors de l'accompagnement scolaire des collégiens.

• POUR VOUS AIDER DANS VOTRE SCOLARITÉ, des adultes accompagnent les collégiens, les soirs scolaires de 17h15 à 18h30. Inscription obligatoire, places limitées.

• POSSIBILITÉ D'AIDE À LA FORMATION BAF A : renseignez vous !

• DIFFÉRENTES ACTIONS DE PRÉVENTION sont menées en partenariat par le pôle ado de l'Agantic, tout au long de l'année.

ANIMATION ET AIDE AUX PROJETS

• UNE IDÉE ? UN PROJET ? Sylvain et Hicham, vous aident à transformer vos idées, vous accompagnent dans la réalisation de vos projets tels que, sorties, soirées, création d'association, week-ends ou séjours en France ou à l'étranger, ateliers et autres activités...

• 150m2 DÉDIÉS AUX ADOS avec un espace multimédia, de la musique, une vidéo, une PS4, une cuisine à disposition, des jeux de société, une bibliothèque, un babyfoot, une table de ping-pong, jeux de fléchettes... ouvert les mercredis et samedis après-midi, et certains soirs. Ouvert pendant les vacances scolaires.

• UN ATELIER FUTSAL, le mercredi soir, sur inscription (10 € l'année + adhésion).

• DES ATELIERS THÉÂTRE le mercredi après-midi, sur inscription et un FESTIVAL DE THÉÂTRE JEUNESSE, chaque année au mois de juin dans lequel les adolescents sont comédiens et organisateurs !

• Et pourquoi pas d'autres activités ?
À partir de VOS PROPOSITIONS, VOTRE PARTICIPATION ??

FOYER DES JEUNES



DANSE HIP-HOP

(Atelier à l'année)

Les participants à l'atelier danse Hip-hop, accompagnés par Thomas, créeront leurs chorégraphies et pourront s'essayer à des exercices ludiques tels que le freestyle ou les battles amicaux.

Tous les mercredis de 14h à 15h30

10 participants max.

A partir du Mercredi 27 Septembre



DEEJAYING

(week-ends de stages)

Lucio, deejay autodidacte, propose des séances de pratique "freestyle". Les participants pourront découvrir les platines vinyles en tant qu'instrument et acquérir de la technique (scratches, passe-passe,...) tout en s'amusant à mixer plusieurs sons entre eux.

Samedi 7 et Dimanche 8 Octobre de 10h à 15h

Samedi 7 et Dimanche 8 Décembre de 10h à 15h

(Merci de prévoir un pic-nic !)

5 participants max.

A partir de 8 ans



ARTS PLASTIQUES

(Stage de vacances)

La jeune artiste plasticienne Nadine propose aux participants de créer leurs oeuvres d'arts plastiques réalisées (masques, customisation d'objets, peinture sur tissu, etc.,...) en utilisant différents matériaux (papier, carton, peinture acrylique,...)

Du Lundi 23 Septembre

De 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 (Merci de prévoir un pic-nic !)

8 participants max.

A partir de 8 ans

ANNULÉ



THEATRE D'IMPROVISATION

(Stage de vacances)

Jérémi, intervenante théâtre et comédienne professionnelle proposera aux participants des jeux et des exercices d'improvisation théâtrale. L'occasion de s'amuser et de créer, de jouer... et de jouer !

- Du Lundi 30 Octobre au Vendredi 3 Novembre 2017, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

De 8 à 12 ans

- Du Lundi 23 au Vendredi 27 Avril 2018, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

De 12 à 17 ans

(Merci de prévoir un pic-nic !)

12 participants max. par stage



M.A.O. (MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR)

(Stage de vacances)

Emmanuel et Antony, compositeurs de musique hip-hop et électronique, inviteront les participants à reconstituer un "puzzle sonore" via la technique du sampling (échantillonnage) et à apporter des arrangements mélodiques sur synthétiseur.

En bonus, le groupe pourra concocter une playlist de la semaine et discuter musique durant les temps calmes.

Du Lundi 19 Février au Vendredi 23 Février 2018

De 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 (Merci de prévoir un pic-nic !)

5 participants max.

A partir de 12 ans



GRAFFITI

(Stage de vacances)

Encadré par Thomas (alias Mr Why? - artiste-peintre-graffeur), le stage graffiti de cette année propose aux participants de découvrir ou de perfectionner les techniques liés à la réalisation d'une fresque collective. Il comprend une phase de recherche d'idées en vue de la création d'un projet original commun et une phase de réalisation sur mur grâce aux outils bombe aérosole et rouleau de peinture.

- Des masques de protection respiratoire seront fournis, prévoir une tenue vestimentaire adaptée à l'utilisation de substances indélébiles.

Du Lundi 16 au Vendredi 20 Avril 2018

De 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 (Merci de prévoir un pic-nic !)

8 participants max.

A partir de 10 ans

COUPON D'INSCRIPTION

**10€ d'adhésion pour l'année + 60€ par stage ou par atelier
Petit prix, qualité garantie !**

A retourner à l'adresse :

Compagnie Kifjéldé - Mairie de Sumène, 26 Place du Plan 30440 SUMÈNE
(Réservation possible sur le-cri-du-tigre@hotmail.fr et kifjelde@gmail.com
ou au 06.73.22.95.98 (Jérémi) - 06.72.81.01.30 (Thomas))

Exprèsment avant la date de début du-des stage(s) ou de l'atelier concerné(s)

Stage (s) ou atelier sélectionné (s) :

-Danse Hip-hop
-Deejaying
-Arts Plastiques
-Théâtre d'improvisation : Stage 2017 Stage 2018
-M.A.O. (Musique Assistée par Ordinateur)
-Graffiti

Nom et Prénom de l'enfant.....

Date de naissance de l'enfant.....

Adresse de l'enfant.....

Numéro des parents.....

Personne joignable en cas d'urgence.....

J'autorise le Foyer des Jeunes de Sumène à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre de la communication liée aux activités qu'il propose

Règlement de€ + 10€ d'adhésion par chèque à l'ordre de "Association Le Cri du Tigre".

Je soussigné..... autorise mon enfant..... à participer au(x) stage(s) ou à l'atelier de.....

organisé(s) par les associations Aquil'libre et Le Cri du Tigre au Foyer des Jeunes de Sumène (Le Diguean).

L'enfant doit impérativement adhérer pour être couvert par les assurances.

Je soussigné (nom de l'enfant)..... verse la somme d'adhésion de 10€ à l'association Le Cri du Tigre.

Date et Signature :





Pêche

La saison bat son plein pour l'AAPPMA de Sumène avec, en 2017, un programme d'activité soutenu et renforcé qui rencontre un succès croissant.

C'est le cas notamment des journées de pêche où les amis pêcheurs, bien loin du cliché du pêcheur solitaire et isolé, prennent plaisir à se retrouver pour partager leur passion sur un parcours défini à l'avance.

Et si chacun rivalise amicalement pour les plus belles prises, c'est surtout un grand moment de convivialité lorsqu'on se retrouve pour le casse croûte du matin et le repas de midi.

Ainsi, quelques semaines après l'ouverture, une journée de pêche a été organisée en avril sur le secteur du Mas de Daumet qui a permis de rassembler 42 participants.

Puis, fin juin, c'est sur le fleuve Hérault, qui offre au territoire de l'AAPPMA de Sumène un parcours de première et de deuxième catégorie, qu'une nouvelle journée a été organisée au Camping de la Grillade à St Julien de la Nef. Elle a réuni 32 participants.

Au-delà de cette participation très encourageante, c'est une grande satisfaction de voir ainsi réunies plusieurs générations de pêcheurs, et particulièrement de tout jeunes pêcheurs qui font preuve d'un réel talent que les aînés savent regarder d'un œil amusé, parfois teinté d'une pointe d'envie devant les très belles prises réalisées par ces jeunes pousses.

Au mois d'août, pour la première fois, la société de pêche de Sumène a intégré le programme des festivités du 15 août en proposant une matinée de pêche réservée aux enfants à la « Prise ».

Et pour un coup d'essai ... ce fut un franc succès qui a dépassé de très loin toutes les attentes.

L'AAPPMA de Sumène, remercie très chaleureusement tous ceux qui participent à la réussite de ces rencontres qui seront poursuivies et développées lors des prochaines saisons.

Toutes celles et ceux qui sont intéressés pour rejoindre les activités de l'AAPPMA de Sumène, sont naturellement les bienvenus et sont invités à se manifester auprès de l'AAPPMA pour connaître le calendrier 2018 et les modalités de participation.

Association suménole de gymnastique volontaire

Deux cours par semaine à la Halle aux sports à partir du 19 septembre 2017

Stretching, cardio-training, assouplissement, gym douce
Mardi de 17h45 à 18h45 et
jeudi de 18h15 à 19h15

Contacts C. CAPUTO
04 67 81 39 13
M.H. BRESSON
04 99 54 67 98



Tennis Club

L'association du Tennis club Suménois vous informe de la reprise de son école de tennis et de ses activités.

Cette année, un ensemble de tournois Galaxies ayant pour but l'initiation à la compétition dans la convivialité, sera proposé à l'ensemble des jeunes du club de 6 à 17 ans. Ces rassemblements se dérouleront tout au long de l'année les samedis après-midi sur les communes de Sumène, Ganges et Le Vigan. L'enseignement sera donné par Franck Terrat, moniteur de tennis diplômé d'Etat, les lundis et vendredis à partir de 17h et les mercredis en soirée. Deux sessions de stages seront proposées aux vacances de la Toussaint et de Pâques, ainsi qu'un camp tennis compétition pendant « le Circuit de la ville de Nîmes » début juillet. Le 18 avril, il est prévu un voyage pour le tournoi Master's séries de Monte-Carlo.

Si vous êtes adulte, et que vous souhaitez vous initier ou redécouvrir la pratique du tennis, venez nous rejoindre les lundis en soirée !

Pour adhérer au club et jouer en semaine, le tarif de la cotisation annuelle est de 40 € pour un adulte, et 20 € pour un jeune (prix coutant) licence de la Fédération Française de Tennis comprise (hors leçons).

Pour tout renseignement, veuillez contacter

- M.-H Bresson
la présidente:
04 67 81 31 88

- le moniteur:
06 83 20 79 32



A sphodele le Prieuré

La saison 2017, au Prieuré de Cézas, s'est achevée par les traditionnelles Journées Européennes du Patrimoine le 17 septembre.



Le thème était, *l'occitan per de que pas*. Une matinée très frisquette, café à l'accueil, mais tous sont là, les amis du Prieuré et de l'occitan, et autres curieux. Balade matinale commentée, autour du Prieuré, un « mescladis » de botanique et de poésie. Florence Faure-Brac et Véronique Fiol, ensemble, et en occitan mais au vocabulaire, quasi compréhensible par tous les participants nous emmènent découvrir les plantes et écouter des historiettes. Ensuite, un peu à l'abri, dans la salle presbytérale, tous écoutent un très bel exposé de Patrick Sauzet sur l'occitan et ses origines, érudit. L'apéro qui s'en suit réchauffe les cœurs et les corps. Comme toujours une poignée de bénévoles, depuis le matin, se sont consacrés à la confection du repas de midi. Environ 90 plateaux repas sont servis. Le chœur *Lo Cocut* envoie son répertoire de chants traditionnels avant et après le repas. Un régal. La liqueur du Prieuré bue, voilà le duo *Cabre et can* qui mène la danse, garçons et filles exécutent la danse de Cézas, les filles de Libourne et d'autres. Pour finir, *Etienne Hammel*, du chœur *Lo Cocut*, entraîne un dernier groupe dans une visite du Prieuré commentée en occitan, là il faut toute une concentration pour suivre, mais un régal aussi.

D'avril à septembre, concerts et expositions ont animé le Prieuré. Randonneurs, promeneurs, touristes sont toujours plus nombreux à venir au Prieuré. Les accueillir et faire visiter les lieux, partager en fait la beauté du site, est un des objectifs de l'association Asphodèle le Prieuré

Actualités sur le site : <http://asphodeleleprieure.fr/>

Repas de quartier de Cézas au Prieuré

Cette année, c'est le dimanche 6 août qu'a eu lieu le repas de quartier de Cézas dans la pinède du prieuré Saint Martin. Grâce au ciel, une pluie bienfaisante, la seule de l'été, était tombée la veille pour dépoussiérer et rafraîchir l'atmosphère, ce qui nous a permis de profiter du lieu sans que la chaleur y soit insupportable. Une quarantaine d'habitants et d'estivants ont partagé leurs petits plats et leurs bonnes bouteilles avec la bonne poignée d'élus qui s'étaient déplacés en nombre pour nous offrir l'apéro et les grillades. Ceux qui le souhaitent ont pu admirer la magnifique exposition d'enluminures proposée avec de multiples explications par Élise et Marie-Andrée en résidence du 14 juillet au 15 août à la salle presbytérale du prieuré. Le repas s'est terminé par un accompagnement de musique brésilienne dont nous ont fait profiter Louise et ses amis de passage à Cézas.

Que tous et toutes soient ici remerciés pour leur participation à ce moment de convivialité et d'échanges entre voisins... et à l'année prochaine.



Association Echanges Sumène/Quistinic

Bretagne en Cévennes, le 2 juillet 2017 avec l'association Echanges Sumène/Quistinic.

Le bagad est un ensemble de musique bretonne composé de cornemuses, bombardes, caisses claires, autrement dit binious, hautbois et tambours. Le plus célèbre est le badad de Lann Bihoué, formation de musique militaire de la marine nationale française. Plus modeste, le badad de Nîmes, composé d'une dizaine de musiciens, est venu, sur invitation de l'association Echanges Sumène/Quistinic, animer l'après-midi du 2 juillet dernier. Une parade dans les rues, bien suivie, a tiré de sa torpeur estivale notre village. Un concert au Diguédan s'en est suivi, agrémenté d'un verre de cidre offert. L'apéritif bien de chez nous, et un repas au menu breton, galettes de sarrasin et andouille de Guéméné ont fait passer aux participants une

agréable soirée. Dans ce cadre un concours de dessin ayant pour thème la création d'un logo et d'un bandeau symbole de notre association, a été organisé, auxquels ont participé quelques adultes suménois, des enfants de l'école du Pont neuf à Sumène et les enfants du conseil des jeunes de la mairie de Quistinic. Une délégation de Quistinic, composée de 3 adultes et 4 enfants de classes primaires fut reçue pour ce week-end, hébergée par des Suménois. Un échange culturel, à la mesure de notre association, à mener la musique bretonne en Cévennes.

A la date de parution de cet article 21 membres de l'association auront participé à la fête du cidre au village de Pour Fétan commune de Quistinic. Et pour les fans, n'oubliez pas notre loto le **dimanche 10 décembre**.

Fanfare suménoise

Une opportunité pour l'apprentissage de la musique

Pour les amis musiciens ou en devenir !

C'est en 1979 que fut créée la fanfare suménoise, elle comptait alors 25 musiciens, tous enfants du village. En 1985, ce sont 45 musiciens qui répétaient et déambulaient tous ensemble dans les rues afin d'animer fêtes du village, des écoles ou bien nationales !

Aujourd'hui, il ne reste que 16 musiciens dont 8 enfants encore au solfège. Ce manque cruel de musiciens (bien que très bons) limite le nombre de ses sorties. En 2019, elle devrait fêter ses 40 ans ! Elle a donc besoin de nouveaux musiciens : toute personne jouant d'un instrument est la bienvenue (Sumène et son canton) mais aussi plus d'enfants pour leur apprentissage.

La fanfare ce sont : des cours de solfège et d'instruments (cymbales, clairon, flûte à bec, saxophone, trompette, batterie) dispensés par des personnes qualifiées et ayant lieu le mercredi après-midi (au Diguédan). Les musiciens expérimentés quant à eux, se réunissent le jeudi soir à partir de 18h30. Pour les plus jeunes à partir de 6 ans, des cours de flûte à bec sont dispensés en parallèle au solfège. Les instruments ainsi que les vêtements (sorties) sont prêtés gratuitement durant l'année en contrepartie de l'engagement (et le plaisir) à participer aux sorties officielles de la fanfare. L'inscription est gratuite et seul 50€ par an sont demandés pour l'apprentissage du solfège et d'un instrument ! Un coût dérisoire au regard des écoles de musique.

Les membres du bureau, tous bénévoles, s'investissent énormément pour offrir en plus d'un apprentissage de qualité, une ambiance conviviale, ainsi, des sorties et des repas sont aussi organisés pour créer du lien entre musiciens.

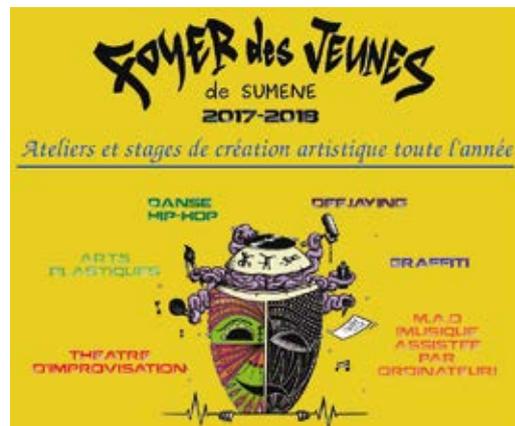
Alors pour perpétuer cette tradition et que vive la Fanfare Suménoise, elle a besoin de vous : jeunes et moins jeunes, musiciens amateurs ou plus anciens venez jouer avec elle !

Rendez-vous au Diguédan **à partir du 4 octobre à 17h30**

« Qui néglige la musique ignore l'approche du sublime »

Louis Nucera

Renseignements : M. SAULO 04 67 81 35 86



Foyer des jeunes 2017/2018

Les associations **Aqui'libre** et **Le Cri du Tigre**

vous proposent des ateliers et des stages de création artistique toute l'année.

10€ d'adhésion pour l'année + 60€ par stage ou atelier.

Petit prix, qualité garantie !

Inscriptions et informations :

le-cri-du-tigre@hotmail.fr & aquiquilibre@outlook.fr

06 73 22 95 98 (Jeremiah) & 06 72 81 01 30 (Thomas)

Danse hip-hop

Tous les mercredis de 14H à 15H30

10 participants max. - A partir de 8 ans

A partir du mercredi 27 septembre

Deejaying

Samedi 7 et dimanche 8 octobre de 10H à 15H

Samedi 7 et dimanche 8 décembre de 10H à 15H

5 participants max - A partir de 8 ans

Prévoir un pic-nic !

Théâtre d'improvisation

12 participants max - Prévoir un pic-nic !

Du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre 2017

8 à 12 ans - De 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Du lundi 23 au vendredi 27 avril 2018

12 à 17 ans - De 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

M.A.O (Musique Assistée par Ordinateur)

Du lundi 19 février au vendredi 23 février 2018

5 participants max - A partir de 12 ans

De 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Prévoir un pic-nic !

Graffiti

Du lundi 16 au vendredi 20 avril 2018

8 participants max - A partir de 10 ans

De 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Prévoir un pic-nic !

Programme et fiche d'inscription p28 du cahier central

Transes Cévenoles#20 : une édition anniversaire réussie !

Cette année encore, le festival Les Transes Cévenoles a pris ses quartiers d'été dans le village de Sumène, les 22 et 23 juillet.

Temps fort dans la vie estivale du village, le festival a encore fait preuve de surprises, de découvertes et de douce folie pour cette édition anniversaire. 20 années de programmation exigeante, de spectacles, de soleil (parfois de pluie) et de culture. Autant d'envies et de valeurs qui affirment et soutiennent la pertinence et l'attachement au projet de l'association au sein du territoire cévenol.

Ce week-end-là, plus de 8 000 spectateurs ont arpenté les rues de Sumène et la place du Plan, métamorphosée grâce à une scénographie remarquable, à la découverte de spectacles et de concerts, dans une ambiance ensoleillée, décontractée et familiale. La programmation, riche et éclectique, a fait mouche auprès d'un public nombreux.

Les journées ont été animées par des spectacles de rue divers allant de l'original boys band préventif *Gendarmerie* de la compagnie *Matière Première* à l'émouvante déambulation *Premier cri d'Action d'espace* en passant par le spectaculaire *Funambule* de *Pierre Déaux* dans le lit du Rieutord. Le public a également pu apprécier les portés acrobatiques du spectacle *Le (Doux) supplice de la planche*, la déambulation rétro de la *Chetto Blaster Party* de *Boogers* ou encore le mystérieux duo de mentalisme *Will et Walt* des *Preneurs de Têtes*.

Les festivaliers ont retrouvé, avec plaisir, le Coin des bambins sur le Parc Lucie Aubrac, animé par différentes activités (atelier de sérigraphie, de maquillage, d'origamis) mais surtout grâce au spectacle *Lo Pitchot Sound d'Humpty Dumpty*, véritable sound system occitan pour enfants. Les spectateurs ont également pu faire la découverte d'un nouvel espace, le plateau francophone, scène dédiée aux artistes canadiens (québécois et acadiens), dans la cour de l'école publique de Sumène. Grâce à un soutien du gouvernement du Canada, quatre artistes se sont succédés sur scène : *Pierre Guitard*, *Maggie Savoie*, *Julien Sagot* et *Sara Dufour*.

Les concerts dans des lieux singuliers ont également trouvé leur place au sein du festival, notamment avec le poète et slameur *Paul Wamo* au Prieuré de Cézas, la création originale *Orient Express* et la présence de *Little Balouf* au Temple. Enfin, le Trio *Ikori* a rassemblé plus de 200 personnes dans l'enceinte de l'Église.

Le soir venu, les concerts sur la Place du Plan ont été appréciés par un large public. Le samedi, la soirée s'est ouverte sur l'électro tropical bass de *Reco Reco*, lauréat du dispositif de repérage du festival. Puis, c'est *Bancal Chéri* mené par l'ami *Dimoné*, *Nicolas Jules*, *Imbert Imbert* et *Roland Bourbon* qui a poursuivi la soirée grâce à ces quatre artistes aux univers singuliers qui ont fait preuve sur scène d'une belle complicité.



Les festivaliers ont ensuite pu se déhancher sur le dynamique collectif *Nomadic Massive* qui a enflammé la scène et le public après l'apparition surprise des jeunes rappers nîmois *V.S.O.* Pour terminer le festival en beauté, la soirée du dimanche a été marquée par le duo atypique *Krismenn & Alem*, doux mélange de beatbox et de chants bretons, suivi de la folk pop israélienne de *The Angelcy* et pour finir par *BKO Quintet* qui a su clôturer le festival avec brio.

Cette 20^e édition a brillé par son succès auprès du public, mais aussi grâce à la participation de plus de 250 bénévoles, force motrice du festival, qui œuvrent chaque année à le rendre convivial et populaire.

Les Elvis Platines remercient toutes les personnes, partenaires publics, privés, associatifs qui les soutiennent dans cette aventure un peu folle mais chaque année plus belle. Un merci particulier à la municipalité de Sumène pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la 20^e édition.

Pour l'heure, la saison itinérante reprend son cours avec deux dates à venir :

Le 13 octobre à 20h30 à l'auditorium de la cité scolaire André Chamson du Vigan – Cie MMM avec le spectacle *G.R.A.I.N*

Le 9 novembre à 19h00 au Théâtre de l'Albarède de Ganges – Plateau partagé – *Gaël Faye / Lecture musicale de Petit Pays + Ndobô Emma / Soul* (Réservation souhaitée et vivement conseillée auprès du Théâtre de l'Albarède).

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter (contact@leselvis.org // 04 67 81 57 90), à venir nous rencontrer (permanence le 1^{er} mercredi de chaque mois à l'ESCALE) ou à consulter nos aventures numériques (www.leselvis.org // Facebook : LesTransesCévenoles // Twitter : @ElvisPlatines).

Association Perle

A Nous nous félicitons que Sumène ait décidé de conclure avec la Fondation de 30 Millions d'Amis une opération d'envergure afin de limiter la prolifération incontrôlée de la population féline et d'améliorer ce qui avait déjà été entrepris les années précédentes. C'est là, la seule solution durable pour enrayer la naissance de trop nombreux chatons pouvant devenir à la limite source de nuisance et de maltraitance.

Nous devons, pour ce faire capturer un maximum de chats sans maître afin de les opérer (mâles et femelles) en éveillant le sens des responsabilités des propriétaires pour empêcher leur animal de procréer.

Nous rappelons que ce travail est une tâche de longue durée pour laquelle nous avons, ainsi que nous l'avions déjà demandé, besoin du concours de tous pour piéger et éventuellement effectuer les transports chez la vétérinaire au Vigan.

C'est le grand objectif du moment. Mais ce n'est pas pour autant que Perle a relégué au second plan le refuge. Le nombre des abandons, pour causes diverses et pas simplement les vacances, ont, comme pour toutes les associations de protection animale été encore plus nombreux cette année. A noter aussi (avec inquiétude) une recrudescence et une escalade en violence des cas de maltraitance.

Le nombre des adoptions, toujours effectuées avec le même soin, reste sensiblement égal à celui des années précédentes avec un suivi très satisfaisant. C'est pour nous l'occasion de belles rencontres avec des adoptants qui nous envoient des nouvelles et des photos de nos anciens protégés.

Nous renouvelons nos appels au bénévolat, tant pour le trappage des chats, le travail au refuge, l'entretien des boxes chiens et chats, les balades et les câlins dont nos hôtes sont toujours si friands.

L'association Perle existe maintenant depuis 17 ans, la relève se met en place et vous êtes cordialement invités à y participer.

NODY le chien du mois vous attend avec tous ses copains au refuge du Mas de Lamalou



Contacts :
Fromental,
30440 St Roman de Codières
Refuge du Mas de Lamalou,
34190 Brissac
04 67 81 31 79
06 74 19 05 68

Soirée colombienne

Pour la troisième année consécutive, l'association suménoise des Péquélets de Colombie vous invite à participer à sa soirée colombienne le **samedi 18 novembre** à la salle du Diguédan.

Cette soirée festive se veut ouverte à tous, avec libre participation aux frais, dans une ambiance très chaleureuse, réunissant toutes les générations de milieux socio-culturels différents de notre village et alentours.

L'année dernière l'équipe des bénévoles a servi 350 plateaux repas.

Les convives pourront déguster diverses spécialités sud-Américaine, mojito et piña colada (sans alcool), guacamole..., tout en découvrant les danses contemporaines et traditionnelles colombiennes, animées par les musiciens talentueux de Montpellier *Los Cumbiamberos del sur*. Ceux qui le souhaitent s'initieront également à la salsa avec les danseurs des associations Mano à Mano et Crazy dance.

L'Association Les Péquélets de Colombia, a pour but de promouvoir, financer et soutenir, directement ou avec le concours d'associations locales, des actions d'hébergement, scolarisation, formation et insertion professionnelle d'enfants, adolescents et adultes résidant au sein de divers quartiers de Bogota. À très bientôt !

Contact : Pdt Franck Terrat 06 83 20 79 32



Événement, à Sumène ! 1^{er} Salon du Livre et des Arts

Pour cette première édition organisée par l'asso le Jardin des Thés, nous aurons le plaisir d'accueillir une quinzaine d'auteurs et sept artistes régionaux, dont, côté livres, Yves Jaffrenou que l'on ne présente plus, et le dessinateur de BD suménois Juan, qui dédicaceront leurs ouvrages sur place. Du thriller au terroir, du manga au roman historique, tous les genres seront représentés. Côté plasticiens, vous pourrez rencontrer Dominique Sapel, Georges Mosca et Viviane Bargetzi entre autres, et Stéphane Carbonne réalisera une performance en direct.

L'occasion de découvrir leurs œuvres, et peut-être, des petits cadeaux originaux pour Noël...

Dimanche 17 décembre de 10h à 18h au Diguédan
Animations, surprises, buvette et petite restauration.
(Voir affiche en page 14)

Cet agenda est élaboré à partir des informations dont nous disposons en Mairie à la mi-septembre, il n'est donc pas forcément exhaustif.

Samedi 28 octobre, passage sur la commune du CRITÉRIUM des Cévennes.

Samedi 28 octobre, l'association Regard'Ailleurs organise un CONCERT au Temple en fin de journée.

Dimanche 29 octobre, au Stade, à 15h, Etoile Sportive Sumène organise un MATCH de football.

Samedi 4 novembre en soirée, et **dimanche 5 novembre** dans l'après-midi, au Passit, REPRÉSENTATION THÉÂTRALE *La sœur du grec* par la troupe *Les boulevards du vignais*.

Samedi 11 novembre, CÉRÉMONIE au Monument aux Morts puis au Diguedan, vin d'honneur offert par la municipalité.

Dimanche 12 novembre, au Diguedan, à 16h30, LOTO de la Paroisse.

Mardi 14 novembre, au Diguedan, de 14h à 18H, le Club de l'Amitié propose une APRÈS-MIDI JEUX, avec goûter.

Samedi 18 novembre, au Diguedan, soirée proposée par *Les Péquelets de Colombia*. REPAS à 20h30 puis SOIRÉE DANSANTE. (Voir p13)

Dimanche 19 novembre, au Stade, à 15h, Etoile Sportive Sumène organise un MATCH de football.

Dimanche 19 novembre, au Diguedan, à 15h, l'association La jeune Diane propose un LOTO.

Dimanche 26 novembre, au Diguedan, à 15h, le Club de l'Amitié propose un LOTO.

Dimanche 3 décembre, au Stade, à 15h, Etoile Sportive Sumène organise un MATCH de football.

Dimanche 3 décembre, au Diguedan, à 16h, l'APE de l'École du Pont Neuf propose un LOTO.

Dimanche 10 décembre, au Diguedan, à 16h l'association Echanges Sumène-Quistinic propose un LOTO.

Vendredi 15 décembre, au Diguedan, à 15h, le Club de l'Amitié organise son GOÛTER DE NOËL.

Dimanche 17 décembre, au Diguedan, à 16h, RDV d'hiver organisé par le CCAS, SPECTACLE POUR ENFANTS « Chenille, mon amour » et GOÛTER.

Dimanche 17 décembre, au Diguedan, l'association Le jardin des thés organise de 10h à 18h LE PREMIER SALON DU LIVRE ET DES ARTS. (Voir p13)

Dimanche 7 janvier, au Diguedan, l'Etoile Sportive Sumène propose un LOTO.

Regard'Ailleurs présente

CONCERT POUR LE MALI

DARELLIA
 Christian CHAUVOT, ténor
 Philippe BAETEMAN, baryton
 Marjolaine WILLEMS, piano
 François PISSALOUX, piano
 Christine COUBES, piano

TEMPLE DE SUMENE
 Samedi 28 octobre 2017 18h30
 Participation libre au bénéfice exclusif de l'association REGARD'AILLEURS

Salon du Livre et des Arts 2017 1ère édition

SALLE DU DIGUEDAN

RENCONTRES
 FANTASY
 PHOTO
 MANGA
 ROMAN
 BD
 POLAR

Dédicaces
 ANIMATIONS, BUVETTE et PETITE RESTAURATION

PEINTURE
 VETEMENTS
 DESSIN
 JEU
 METAL
 SCULPTURE

Dimanche 17 décembre 10-18h

Organisé par le Jardin des Thés
 Avec le soutien de la Mairie de Sumène
 Entrée libre

Dimanche 21 janvier, au Stade, à 15h, Etoile Sportive Sumène organise un MATCH de football.

Dimanche 28 janvier, au Stade, à 15h, Etoile Sportive Sumène organise un MATCH de football.

Dimanche 28 janvier, au Diguedan, à 16h, le Club de Basket propose un LOTO.

Dimanche 4 février, au Diguedan, à 15h, l'APE de l'École Publique propose un LOTO.

Abeilles cherchent domicile !

Apiculteur à Roquedur, Gilles Dupas dont l'exploitation comprend 2 salariés se développe, mais manque de place. Il est donc à la recherche de locaux pouvant accueillir une miellerie ainsi que des terrains pour y poser des ruches, en location ou vente et obligatoirement accessibles en camion-remorque.

Gilles Dupas,
Miel Surfin
06 83 17 91 44
mielsurfin@gmail.com



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

La Communauté de Communes des Cévennes gangeoises et suménoises - que Sumène a rejoint en 2004 - gère efficacement de nombreux domaines de la vie quotidienne des habitants des treize villages la composant (9 dans l'Hérault et 4 dans le Gard).

Son activité donne généralement satisfaction en ce qui concerne la collecte et la valorisation des déchets ménagers (grâce à son adhésion au Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilés, qui œuvre sur 4 communautés de communes).

De même, les actions « Enfance/jeunesse » - bien que trop souvent méconnues des Suménois - s'adressent à toute la population de l'intercommunalité. Il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès de la communauté de communes (Rond-point de l'Europe 04 67 73 78 60), du Centre Socio-culturel l'Agantic (6 rue des Ecoles Républicaines 04 67 73 80 05) ou du Service Enfance/Jeunesse (04 99 51 22 05 / 04 99 51 22 07).

La Communauté de Communes assure l'investissement (travaux, mobilier) et le fonctionnement (fournitures scolaires) de toutes les écoles publiques du territoire.

Elle se charge également des activités périscolaires avec l'accueil des enfants avant et après la classe, de la restauration scolaire et du sport à l'école ; malgré la lourdeur de la tâche, et une certaine inertie due à l'ampleur du service, cette mission est globalement bien remplie ; à noter que cette année, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se déroulent le mardi après-midi et que les conseils d'école ont un délai de quelques mois pour réfléchir à l'organisation future des rythmes scolaires.

Pour ce qui est de sa mission Logement/cadre de vie, l'Opération d'Amélioration de l'Habitat qu'elle conduit actuellement a déjà permis à plusieurs propriétaires ou locataires suménois de recevoir une aide financière. L'opération se poursuit, renseignez-vous en mairie de Sumène ou directement à la communauté de communes.

Les équipements culturels que nous avons en commun sont le cinéma et le théâtre. Ils sont particulièrement appréciés et même nécessaires sur notre territoire rural.

Etat civil

Naissances : Marley FABRER; née le 16 juin
Lino ANXIONNAT, né le 11 juillet
Camille LEPESANT, née le 25 juillet
Mathéo RIGAL, né le 27 août
Inès BOUMA, née le 05 septembre
Louis MESSIEZ-PETIT, le 02 octobre .

Mariages : Antoine de CLERCQ et Jessica REY, le 09 juin
Bastien REILHAN et Marie DENZER, le 08 juillet
Gilles CUVILLIEZ et Joëlle DELAUNAY, le 09 août

Décès : Jacques MARTIN, le 18 juillet
Yvette PUECH, née MAZA, le 27 juillet
Renée DUCROS, le 09 août
Jacqui BISOTTO, le 16 août
Jean-Marie VACQUIER, le 29 septembre
Raymond DURAND, le 03 octobre



Malheureusement, au niveau du fonctionnement du conseil des élus, nous nous heurtons à des difficultés qui viennent ralentir la bonne marche de notre collectivité. Le débat démocratique au sein du conseil communautaire n'est pas toujours possible, nos questions ou demandes d'éclaircissement sont souvent reçues comme des attaques personnelles, alors qu'elles portent sur des points du règlement.

Par exemple sur la prise d'une décision : toute délibération proposée au vote du conseil doit d'abord passer par la commission concernée pour information et discussion – avec les documents nécessaires à la réflexion des conseillers. La décision de la commission est ensuite proposée au conseil, suivant en cela l'ordre du jour prévu. Or, ce n'est pas toujours le cas dans notre intercommunalité. Un exemple en a été fourni récemment au sujet de l'achat d'un terrain, ce qui nous a amenés à adresser une réclamation au président. (voir cahier central).

De plus, nous regrettons que malgré nos demandes, le plan global de développement de notre territoire n'ait toujours pas été élaboré, ce qui entraîne un manque de visibilité sur l'avenir et des décisions trop souvent prises au coup par coup.

Ayant exprimé leur désaccord avec ce mode de fonctionnement, deux délégués à la Communauté de Communes se sont vus retirer leur délégation, dont Isabelle Boisson, vice-présidente à l'Aménagement de l'espace/Développement durable/Patrimoine. Cette décision grave et injustifiée nous a conduits à adresser une lettre à la sous-préfète de l'Hérault, dont dépend notre communauté de communes (à lire également dans cahier central). Loin de nous démotiver dans notre action au service de la population du territoire et de Sumène, nous espérons que ces regrettables épisodes feront prendre conscience à nos élus qu'un autre fonctionnement est nécessaire.

Isabelle Boisson



| Mairie de Sumène



04 67 81 30 05

Fax : 04 67 81 33 79

mairie-de-sumene@wanadoo.fr

www.sumene.fr

Ouverture au public :

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

| Numéros utiles



L'ESCALE		04 67 81 32 73
		escalsumene@orange.fr
La Poste		04 67 81 30 57
Trésor public (Le Vigan)		04 67 81 01 46
Sous-préfecture		04 67 81 67 00
Gendarmerie	17 ou	04 67 81 30 01
Pompiers	18 ou	04 67 81 79 55
A partir d'un portable	112	
Samu		15
Docteur Monney		04 67 81 32 84
Pharmacie Schoenig		04 67 81 35 60
Infirmiers	J.P. Veit	04 67 81 34 64
	M. Paul	06 21 58 15 16
	M. Gervais	04 67 81 48 34
Assistante sociale		04 66 77 09 10
Permanence de Mme Reilhan sur RDV mercredi après-midi.		
Maison de retraite		04 67 81 30 86
Allo Meteo		08 92 68 02 30
Fax - Photocopies : Tabac Presse		04 99 52 94 63
Conciliateur de Justice		06 48 16 13 87
	conciliateur.ndlr@orange.fr	
Correspondante Midi Libre		
Marie-Pierre Lezé		06 41 16 49 71
Taxi Brignolo		04 67 82 82 05

| Point Web gratuit



A L'ESCALE (ancienne mairie)

| Permanences & rendez-vous



Permanence du maire : Jérôme Morali
le mardi de 14h à 18h sur rendez-vous
Permanence des adjoints sur rendez-vous

- 1^{re} Adjointe : Pascale Castanier
Présidente Commission
Economie-Finances
- Adjoint : Richard Leprovost
Président Commission
Communication-Démocratie locale
- Adjointe : Marie Viguiier
Présidente Commission Vie sociale
- Adjoint : Gilbert Laurans
Président Commission
Urbanisme-Environnement
- Adjointe : Tania Mercereau
Présidente Commission
Culture-Sport-Tourisme

Nous vous remercions de préciser
l'objet du RDV afin de répondre
au mieux à votre demande.

• Conseillers départementaux

Secrétariat : 04 66 76 78 09

Martin Delord : martin.delord@gard.fr

Hélène Meunier : helene.meunier@gard.fr

DIRECTION DE LA PUBLICATION ET DE
LA RÉDACTION : PASCALE CASTANIER
ET ISABELLE BOISSON
COORDINATION, CONCEPTION, ILLUSTRATIONS,
RÉALISATION : ISABELLE COLLUMEAU
CRÉDITS PHOTO : EMMA SORBIER, P. CASTANIER,
I. BOISSON, IC, MC CALAIS, LES ASSOCIATIONS...
IMPRESSION : WILLIAM-AGR@ORANGE.FR
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
TIRAGE : 1000 EXEMPLAIRES
DÉPOT LÉGAL OCTOBRE 2017

| Prochain numéro



Particuliers, associations,
pour une publication dans le prochain
numéro : envoyez vos textes et photos
à « journalsumene@gmail.com »
ou déposez-les en mairie
avant le 20 janvier 2018.

Les fichiers en PDF ne sont pas
exploitables pour la mise en page,
merci de nous faire parvenir
les textes au format .doc, .txt ou .odt
et les images au format .jpg